# Stratégie d'actions sur les gravelots nicheurs des plages Bilan et perspectives Normandie

Lion-sur-Mer, mercredi 9 avril 2025







#### Merci à nos partenaires locaux pour l'accueil



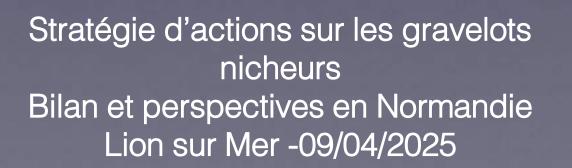
















Horaires	Présentations	Intervenants				
14h00 –14h10	Introduction et tour de table	OFB / GONm				
14h10 – 14h30	Présentation de la stratégie d'actions Limicoles nicheurs des hauts- de-plage de la façade Manche – Mer du Nord (2025-2027), et échanges / questions					
14h30 – 14h45	Rappels sur l'écologie des espèces et les suivis	James JEAN BAPTISTE (GONm),				
14h45 – 15h15	Bilan 2024 des suivis « Limicoles nicheurs des hauts de plage ». Effectif, productivité, regroupements post-nuptiaux.	. Jean-Marc SAVIGNY (GONm)				
14h45 – 15h15	Législation sur les gravelots	David VIGOUR / Sébastien LEGRAND (OFB)				
15h15 – 15h30	Réglementation de l'utilisation du Domaine Public Maritime (DPM).	Yann MOUCHEL / Julien POUPIN (DDTM 14)				
15h30 – 15h45	Protéger les nids, quelle décision ?	Jean-Marc SAVIGNY (GONm)				
15h45 – 16h00	Retour d'expérience des faux nids	Noa MICHEL (GONm)				
16h15 – 16h30	Chantier communal de protection de zone de nidification de gravelot	Cécile MACHUREY (Mairie Ver-sur-Mer)				
16h30 – 16h45	Prise en compte des gravelots dans des animations sur l'estran	Jean-Yves JEGOUREL (CPIE Vallée Orne / UR CPIE)				
16h45 – 17h00	Retour d'expérience : déplacement des nids / CamGci	James JEAN BAPTISTE (GONm)				
17h00 – 17h10	Devenir bénévole pour la protection des gravelots	Viviane et Gilles BOULAN (GONm)				
17h10 – 17h30	Discussion					

#### Sophie Poncet (DFM Manche – Mer du Nord de l'OFB)



Liberté Égalité Fraternité



Stratégie d'actions sur les gravelots nicheurs Bilan et perspectives en Normandie







Liberté Égalité Fraternité

























#### Stratégie d'actions Limicoles nicheurs des plages de la façade Manche – Mer du Nord 2025 - 2027 = Troisième stratégie de façade à la suite de 2020-2021 et 2022-2024



Fait suite aux plans régionaux d'actions normands en faveur du gravelot à collier interrompu initiés en 2010

#### 2 axes:

- Amélioration des connaissances de l'espèce
- 2. Protection des sites de nidification et communication/sensibilisation

#### Depuis 2023, 2 espèces suivies

Gravelot à collier interrompu



Grand gravelot





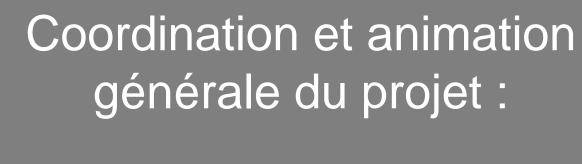


GONm+GON+CPIE FM remportent le marché public OFB: « Suivi et protection des populations nicheuses des gravelot à collier interrompu et grand gravelot sur les plages de la façade Manche Est-Mer du Nord de 2025 à 2027»



#### Stratégie d'actions Limicoles nicheurs des plages de la façade Manche – Mer du Nord 2025-2027







Coordination et rédaction:

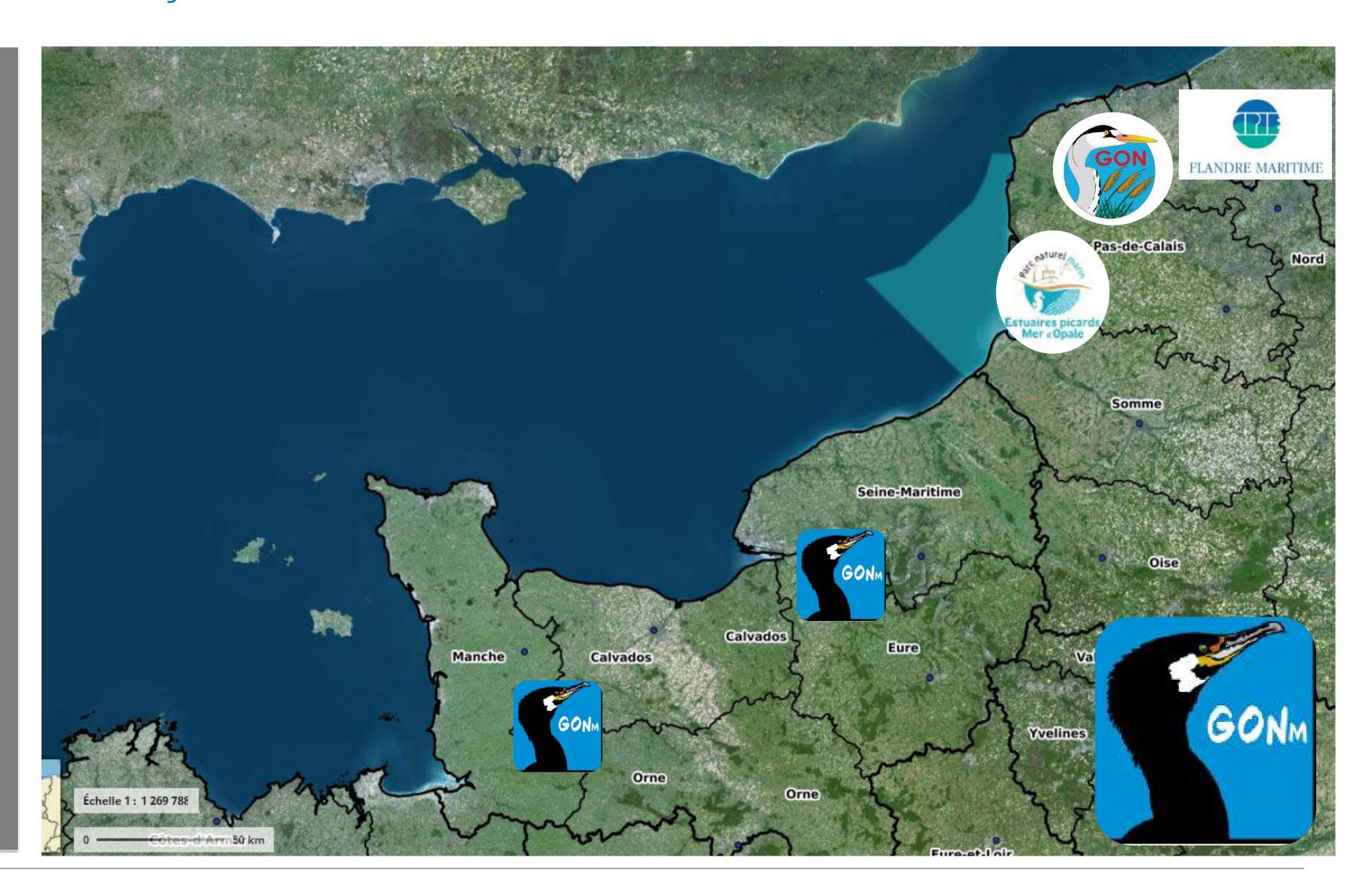




Coordination et rédaction:









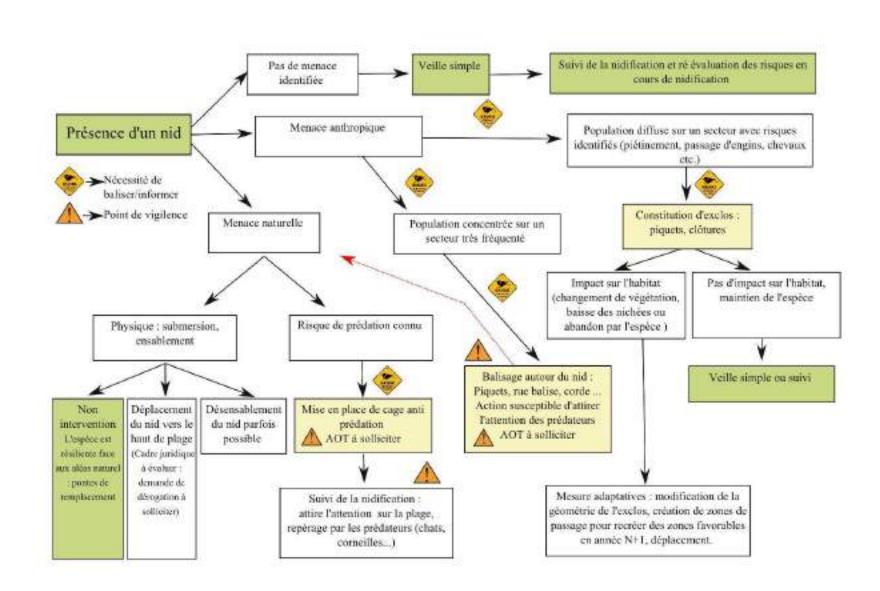


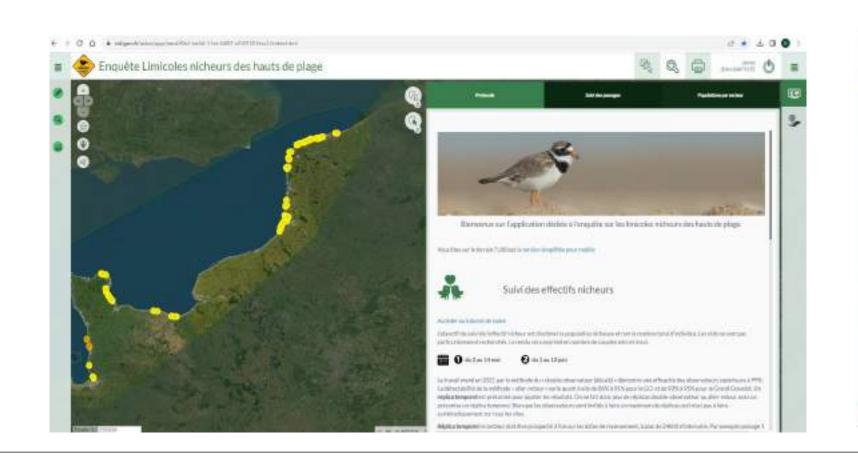
#### Bilan très positif!

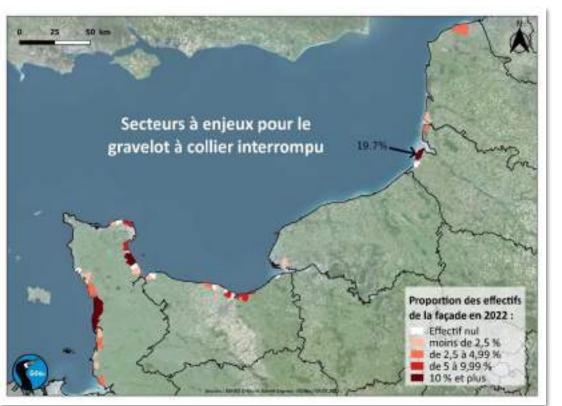
#### Axe 1

- Suivis et protections harmonisés (dates, protocoles, BDD, arbre décision protection vs pas de protection)
- Rapports annuels uniques à l'échelle de la façade
- Amélioration des connaissances à l'échelle de la façade sur :
  - espèces, protocoles + robustes, retex protection...
  - Echanges entre assos, même au-delà de la façade!
- Mise en place d'un site web dédié pour les recueils de données
- Production de cartes de situation des nids en temps réel











#### Bilan de cette stratégie à l'échelle de la façade MMN depuis 2021



#### Bilan très positif!

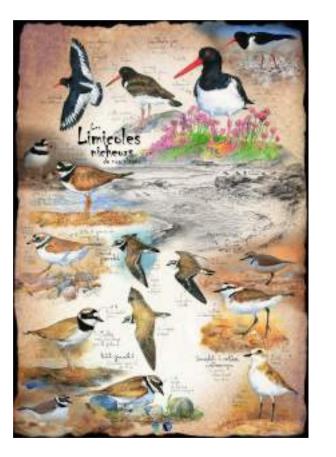


- Harmonisation de la signalétique et des panneaux de sensibilisation sur tout le littoral
- Echanges facilités avec les communes, les élus, les services de l'Etat
- Formations aux ramassages et nettoyages des plages
- Mise en place des AOT en Hauts de France
- Campagnes de communication nombreuses et variées



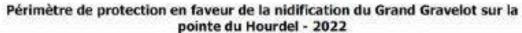
















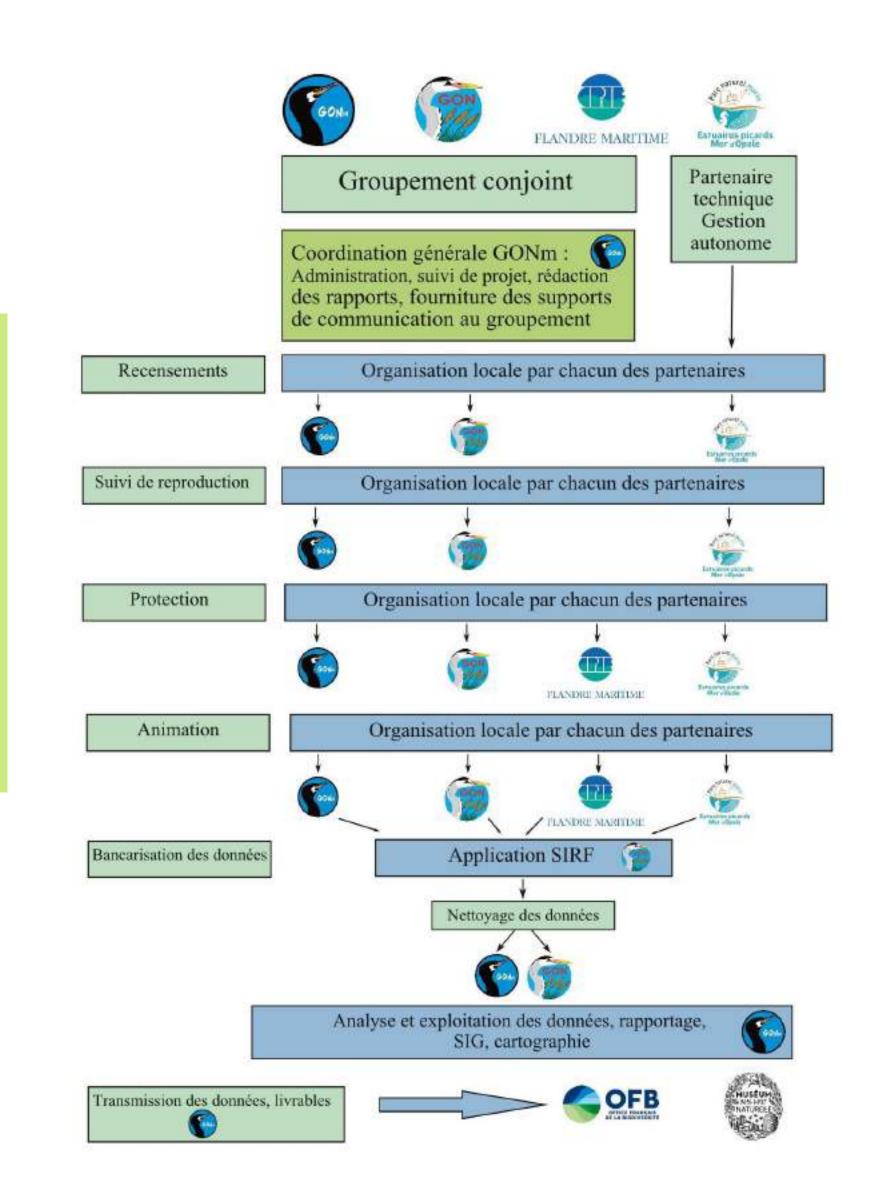




Poursuites des actions menées depuis 2020 :

Axe 1 (suivi nidification + regroupements postnuptiaux)

Axe 2: Actions de communication et de protection des sites de reproduction



#### Nouveautés 2025-2027:

Test de caméras camouflés pour identification des causes d'échecs

Vêtements floqués

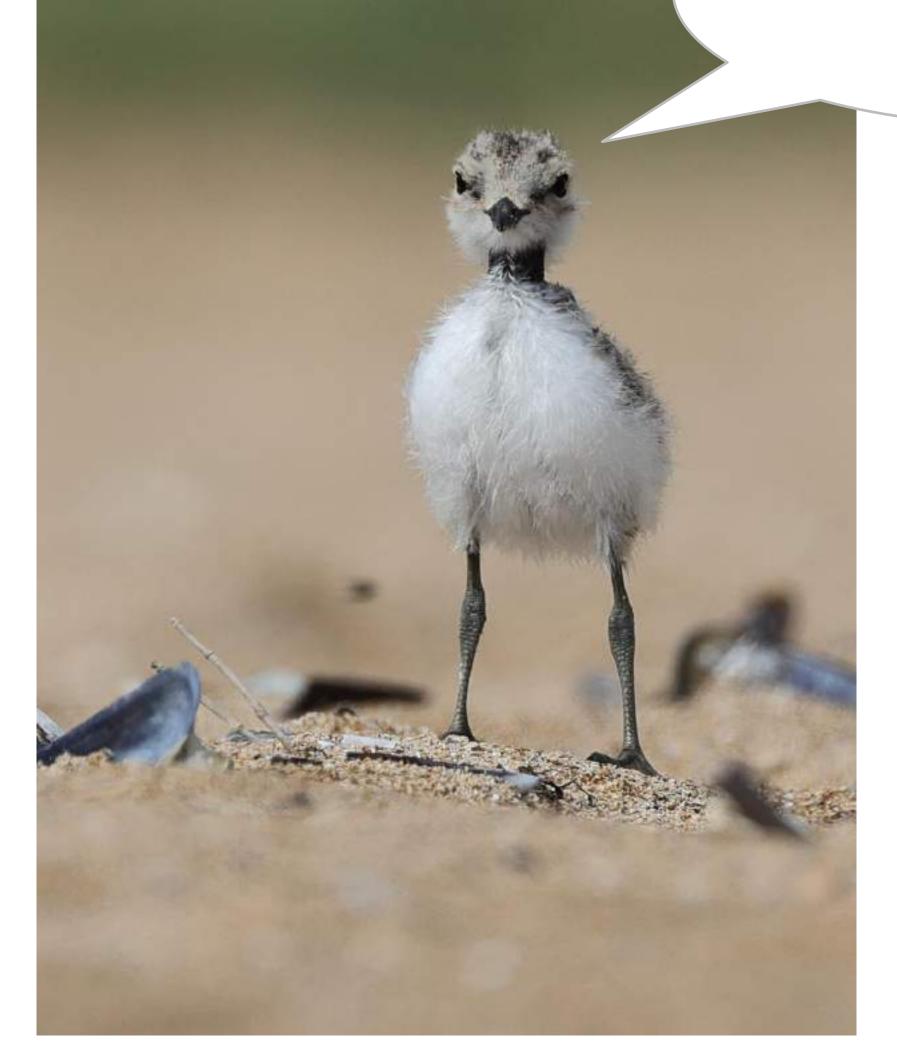


Grande journée de restitution façade en 2026 ou 2027





#### Merci à tous !!!





### James JEAN BAPTISTE (Groupe Ornithologique Normand)







ion our Mar 00/04/000E

Charadrius dubius
Petit Gravelot
Little Ringed Plover



© Tida Rus

Anarhynchus alexandrinus Gravelot à collier interrompu Kentish Plover





Gravelot : du latin grava 🗢 gravier

Charadrius hiaticula
Grand gravelot
Common Ringed Plover

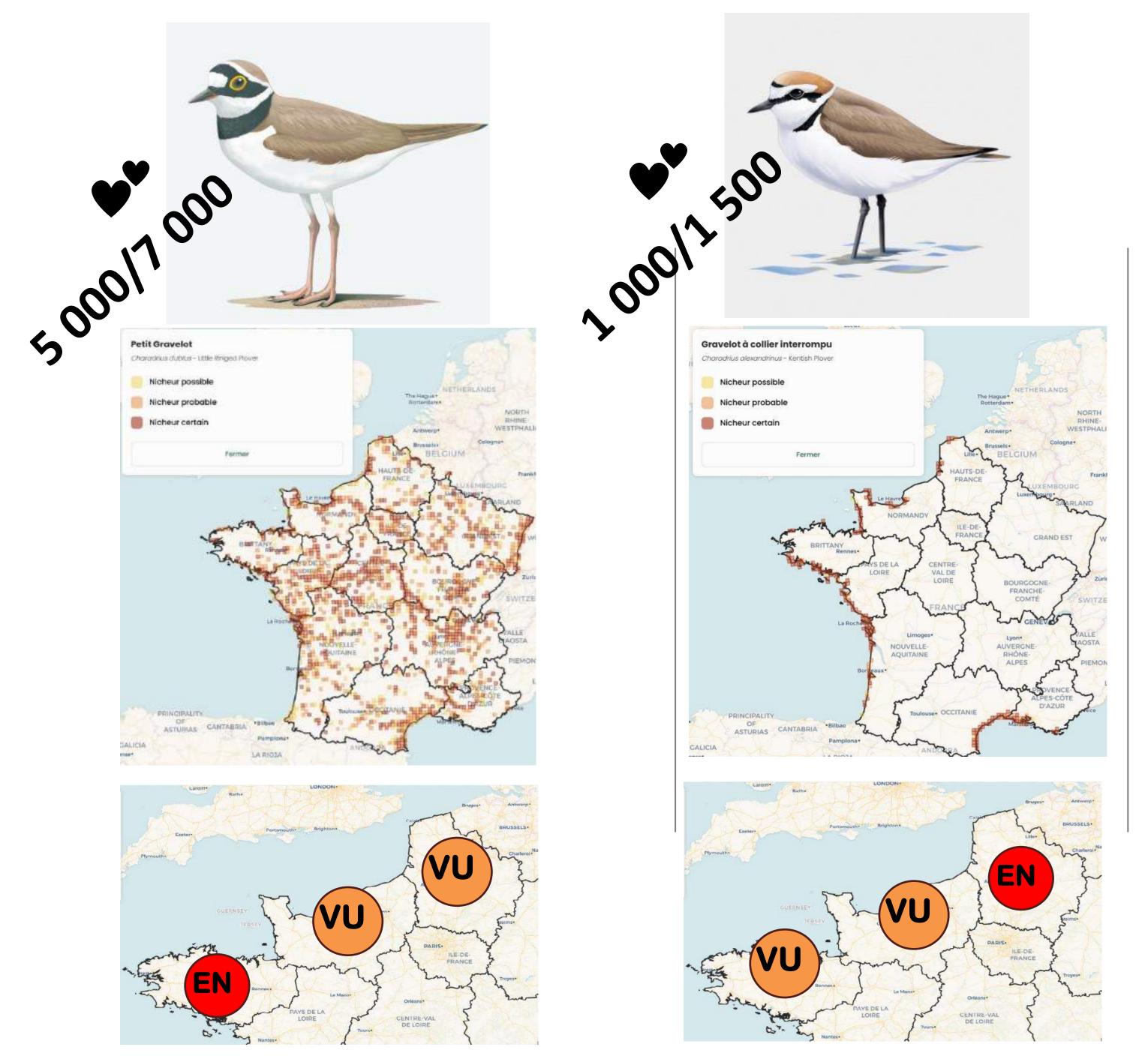


Dessins C.Degardin/OFB



Charadrius : grec kharadrios, désignant un oiseau aquatique qui vit dans les rivières, près de l'eau

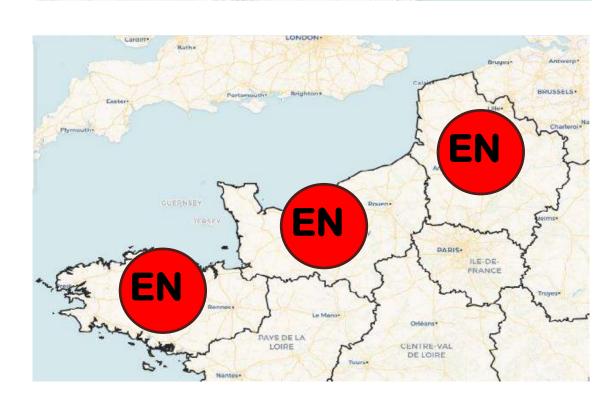
Anarhynchus: grec (aná, "sans") + (rhúnkhos, "bec")

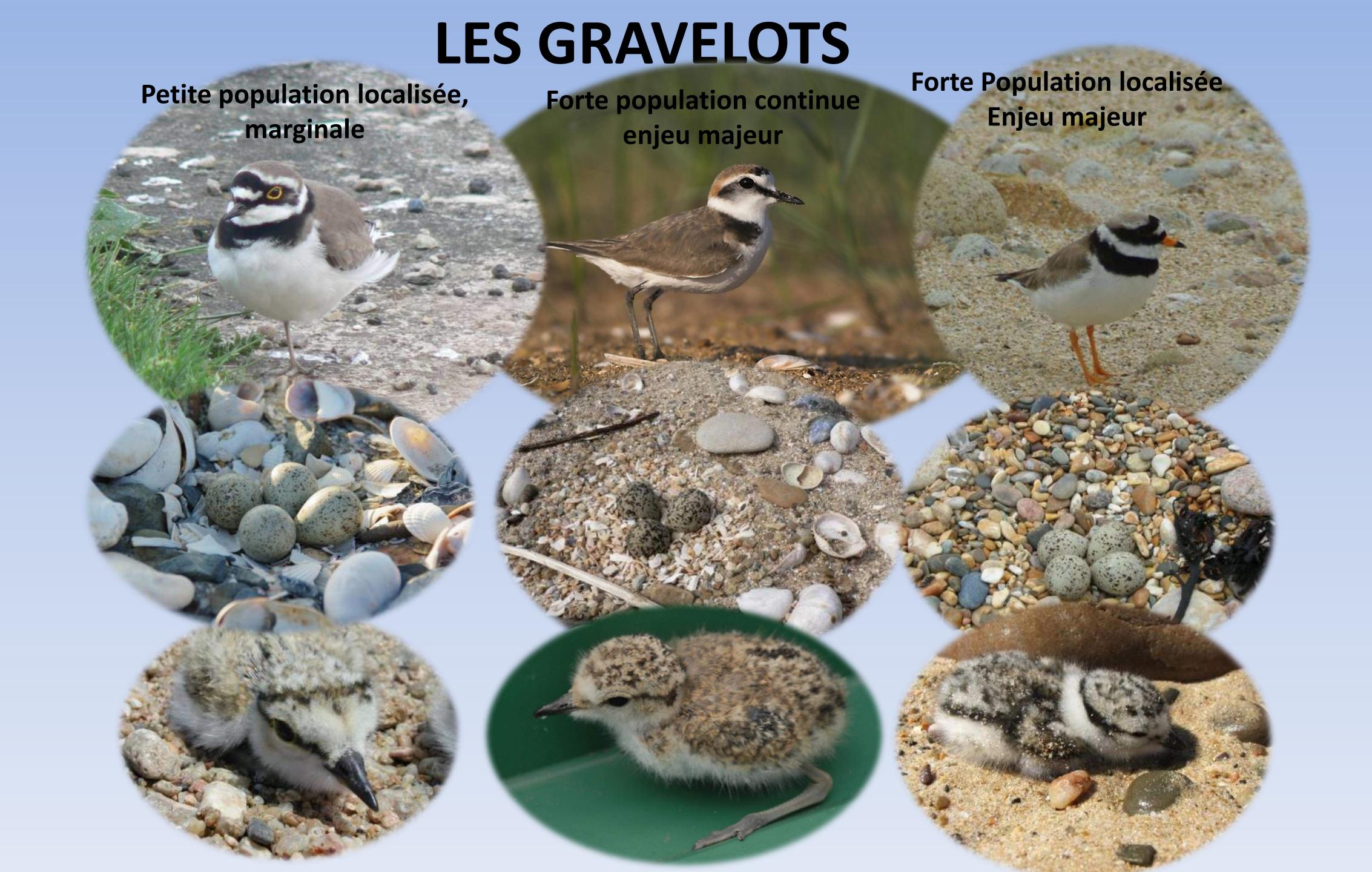




Grand Gravelot
Choose Each hiereura - Common Stroud Power

Nicheur possible
Nicheur certain
Ni

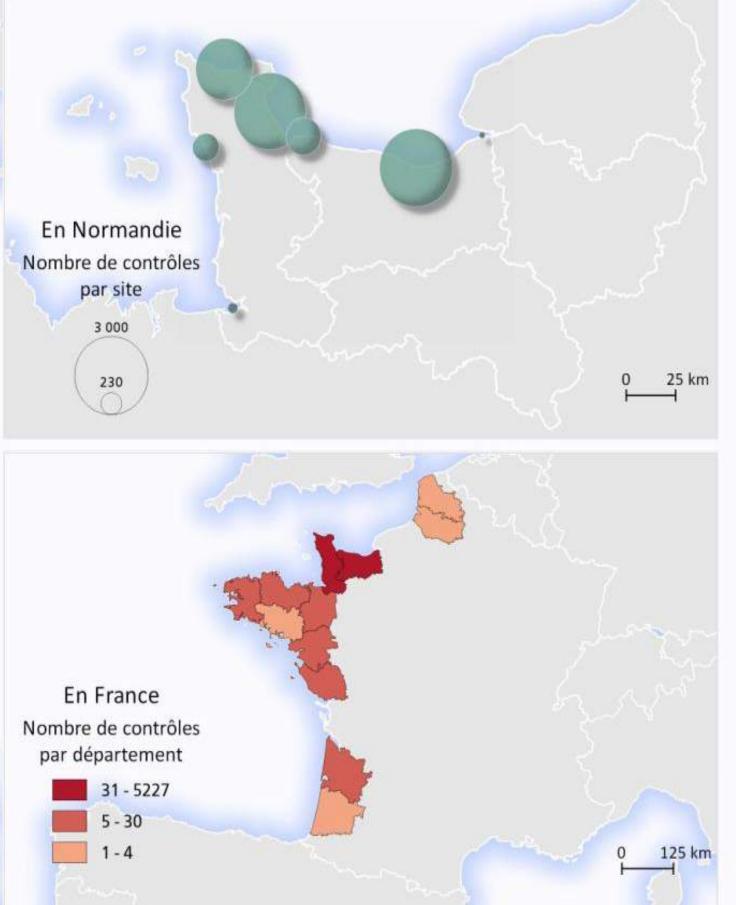


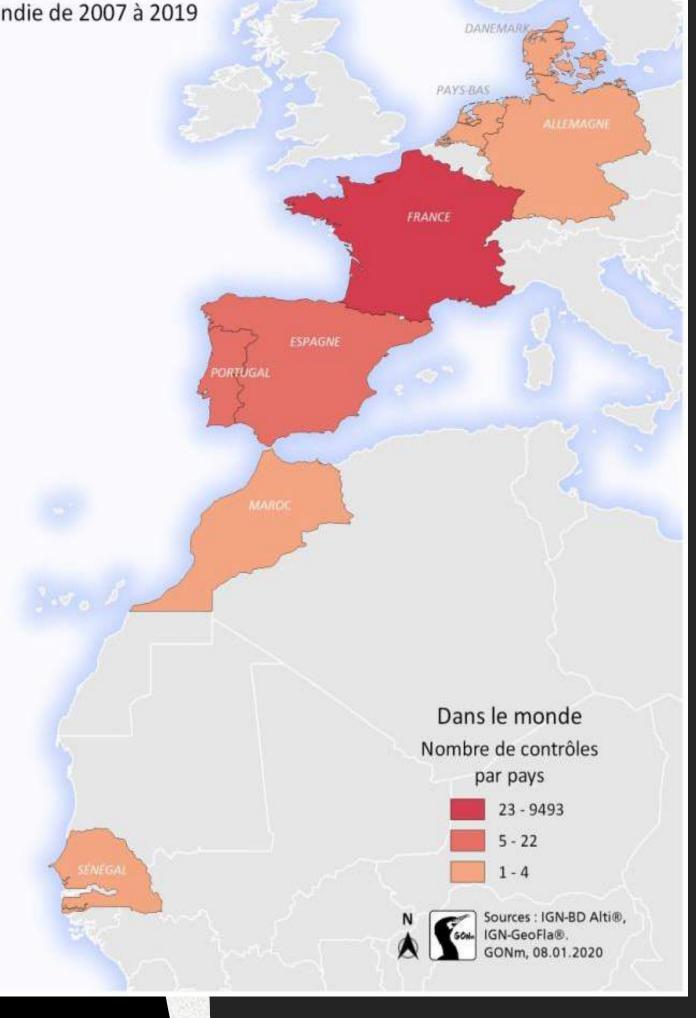






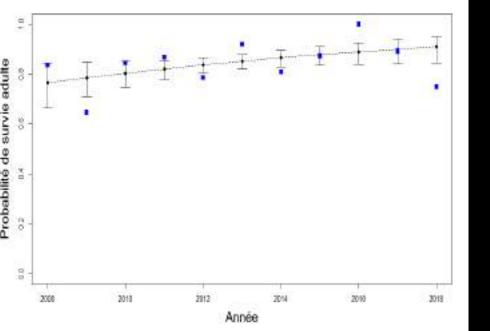








1 060 B / 12 000 C

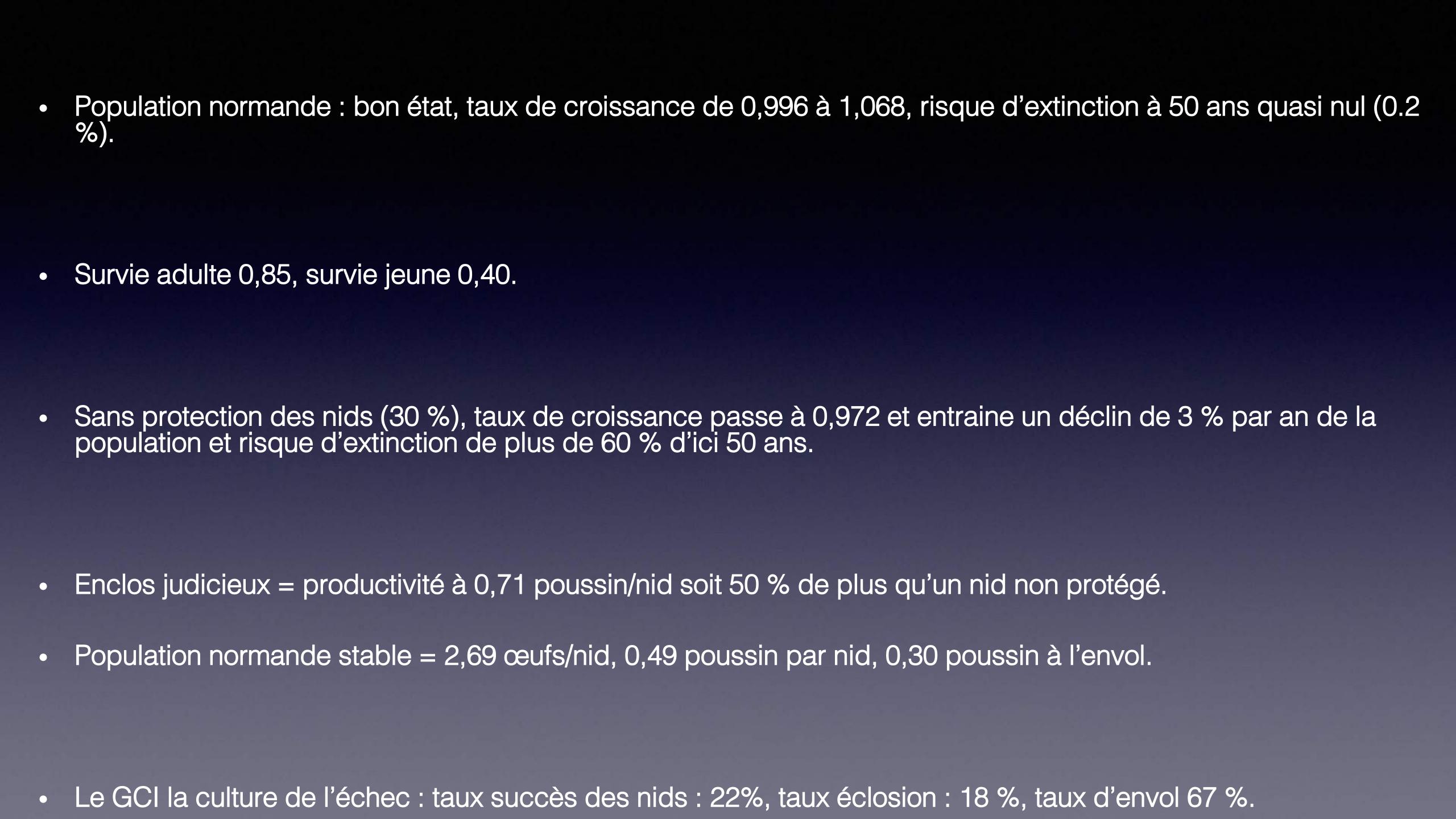


Survie Adulte : tendance à la hausse entre 2008 et 2019 (+18 % en 11 ans)

Survie annuelle moyenne

[0,82 ; 0,88] Adultes : **0,85** 

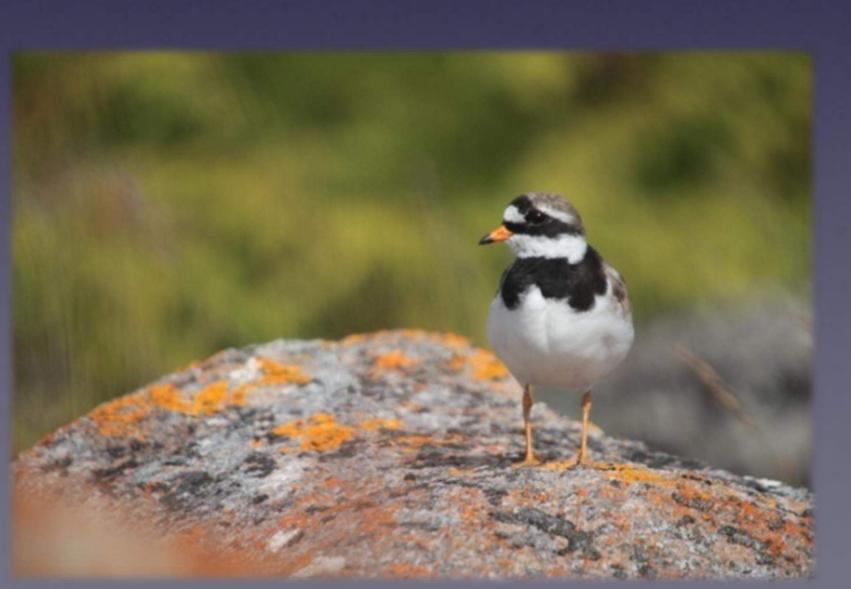
Juvéniles: **0,40** [0,37; 0,47]





# Recensement de la population lors de 2 passages (mai et juin)

- du vendredi 9 au lundi 19 mai 2025
- du samedi 7 au mercredi 18 juin 2025







Population mini



Population max



#### Suivi des **nids** (nb œufs, poussins volants, cause d'échec)



- 200 à 250 nids sur la façade
- Passage 3-4 jours
- Augmenter les passages dés l'éclosion

#### Suivi des **nids** (nb œufs, poussins volants, cause d'échec)



- Déterminer la cause d'échec (prédation, piétinement, marée, vent...)
- Identification des nids

#### Suivi des nids

N° fiche	Année	Observateur	jour	mois	heure	0.000	pous.	åge	observations
Réservé	Espèce		15	05	12:30	173	0	0	
Dept.	Commune			05		3	0	0	
Long (X)			75.7755	06	1500 and 1500 and	200	2	1	
Lat (Y)				06	18:00	0	0	0	
Prote	ction	□ Oui □ Non	18	06	10:20	0	1	<5	
Type et Superficie :		☐ Anticipatif		07		0	1	20	
		☐ Piquet							
		☐ Artisanal							
		☐ Autre décis (en remembre)							
Remarque	is .								
Causes d'e	échec		F						





















#### Jean-Marc SAVIGNY (Groupe Ornithologique Normand)



Stratégie d'actions sur les gravelots nicheurs Bilan et perspectives en Normandie<sub>28</sub> Lion sur Mer -09/04/2025





## Présentation des chiffres clés Limicoles des hauts de plage 2021-2024























Mâle adulte en plumage nuptial

Femelle adulte en période nuptiale



Juvénile



Ponte typique



Adulte en plumage internuptial







Poussin <3 jours Poussin à l'éclosion

Poussin à 20 jours

Le gravelot à collier interrompu

Comment évaluer la taille de la population ?

Très bonne détectabilité des oiseaux présents (double observateur)

Recensement 1 moi de

mai

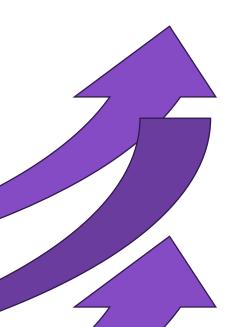
N couples de gravelots une année donnée n couples détectés

#### Comment évaluer la taille de la population ?

Recensement 1

N couples de gravelots une année donnée - Les oiseaux pas là

Très bonne détectabilité des oiseaux présents (double observateur



On améliore la précision du recensement

Pour un passage donné tous les oiseaux ne sont pas visibles



On améliore le score avec des réplicas

#### Comment évaluer la taille de la population ?

Pour un passage donné tous les oiseaux ne sont pas visibles

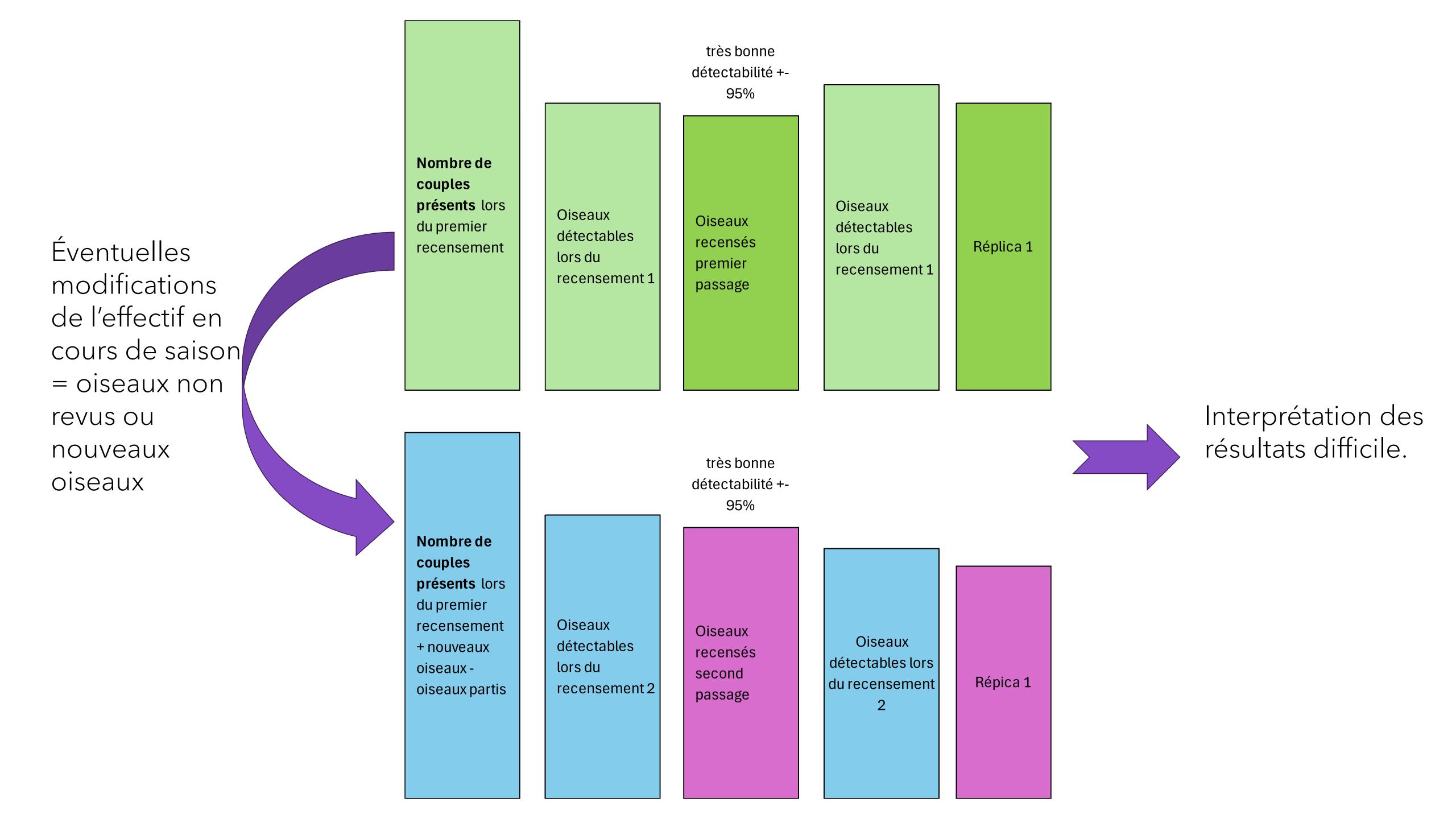
N couples de gravelots une année donnée - Les oiseaux pas là On améliore le score avec des réplicas

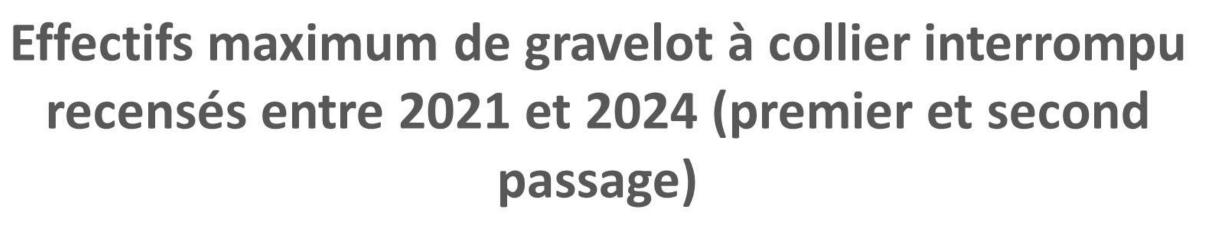
On affine les effectifs avec un second passage au mois de juin

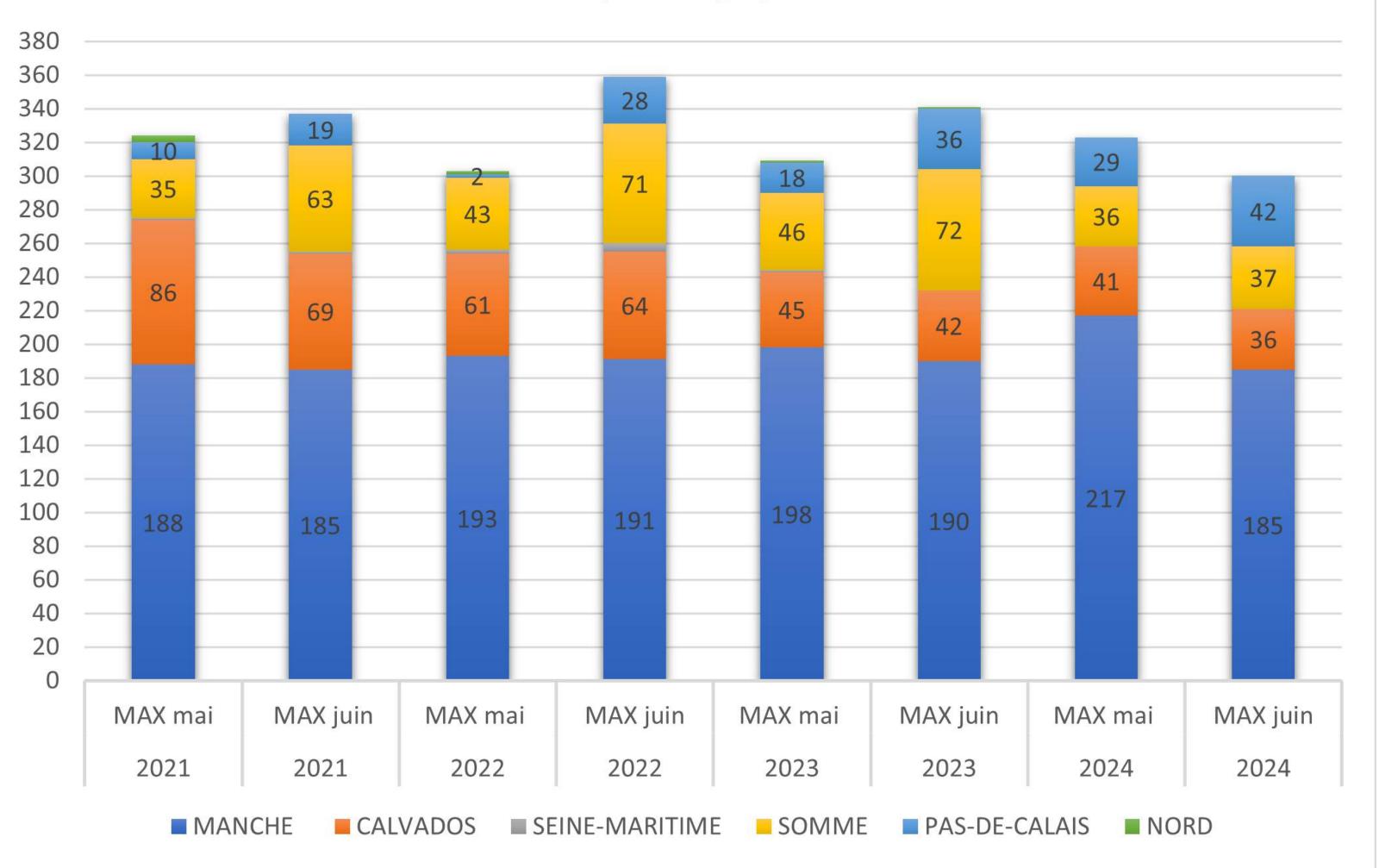
On obtient 4 indicateurs

Passage 1 : effectif minimum/maximum

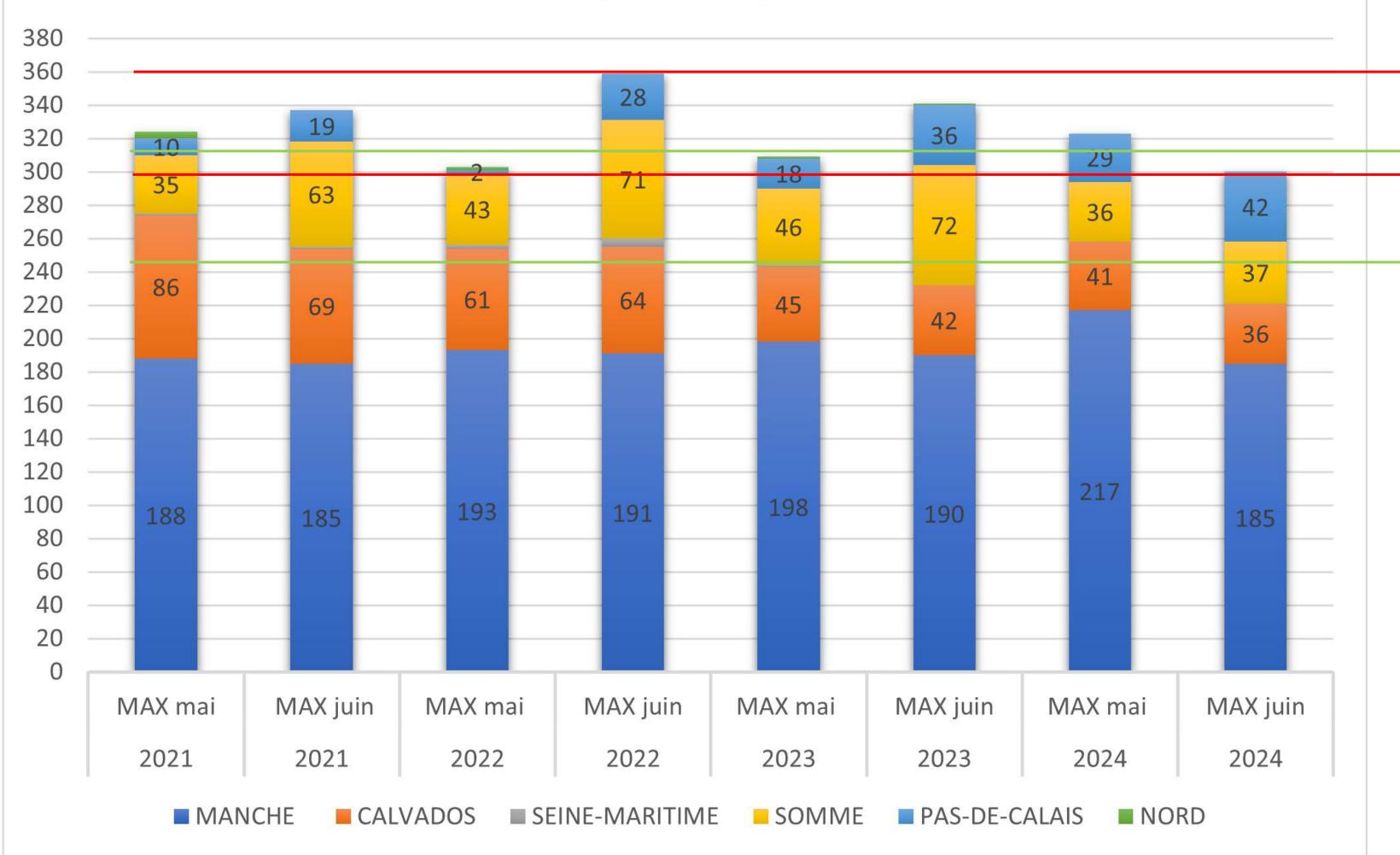
Passage 2 : effectif minimum/maximum











Effectif max sur les 4 années 360 couples sur la façade

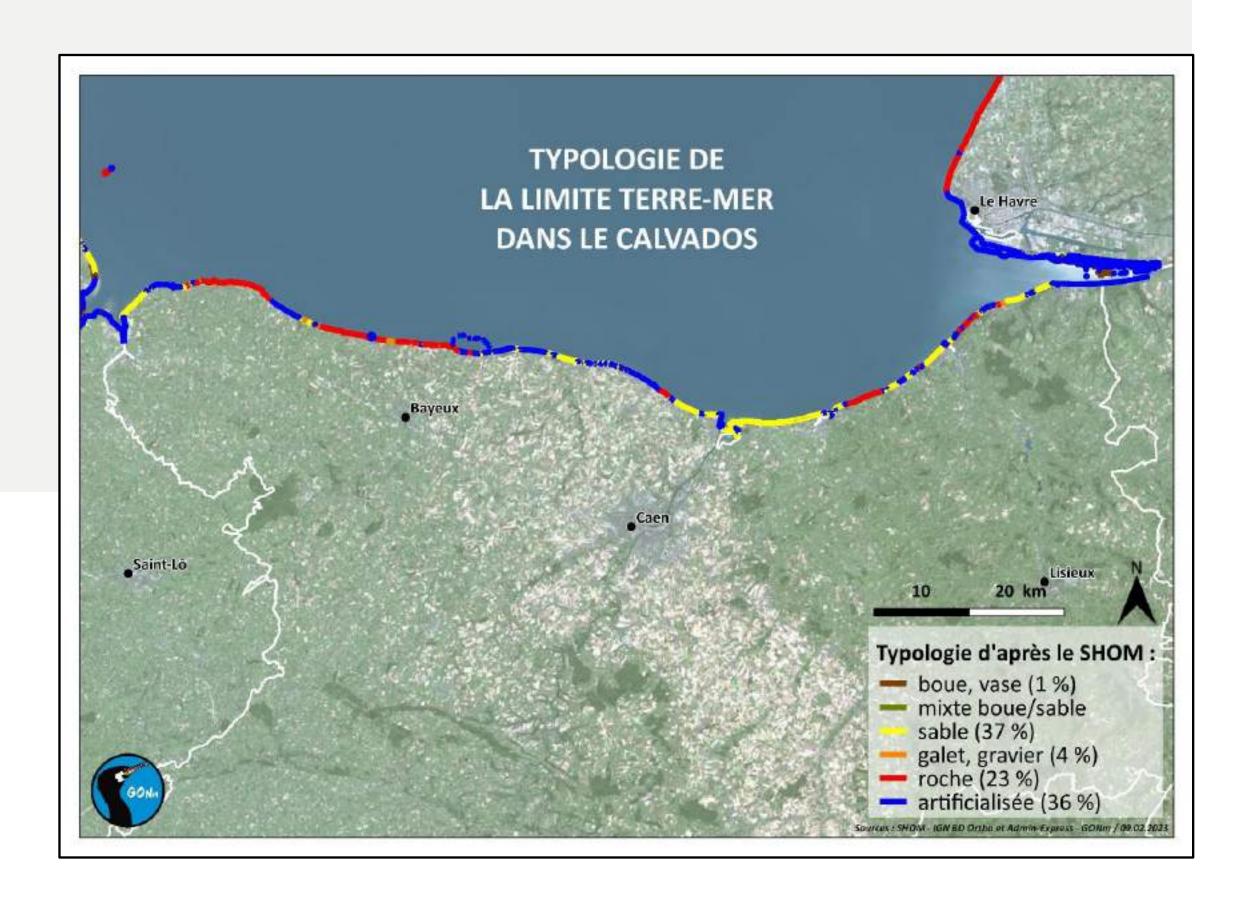
Effectif max sur les 4 années 309 couples sur la façade

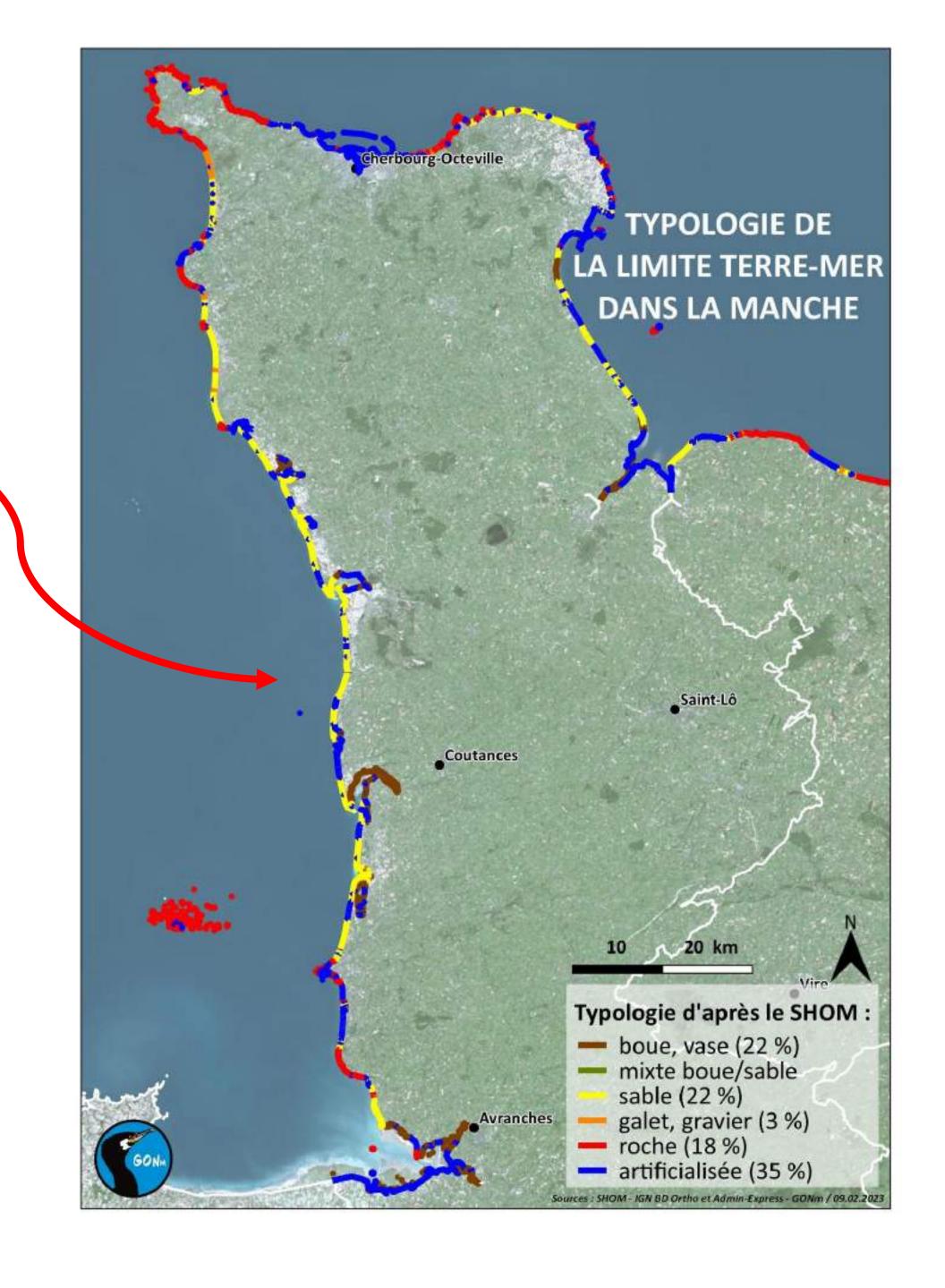
Effectif min sur les 4 années 246 couples sur la façade

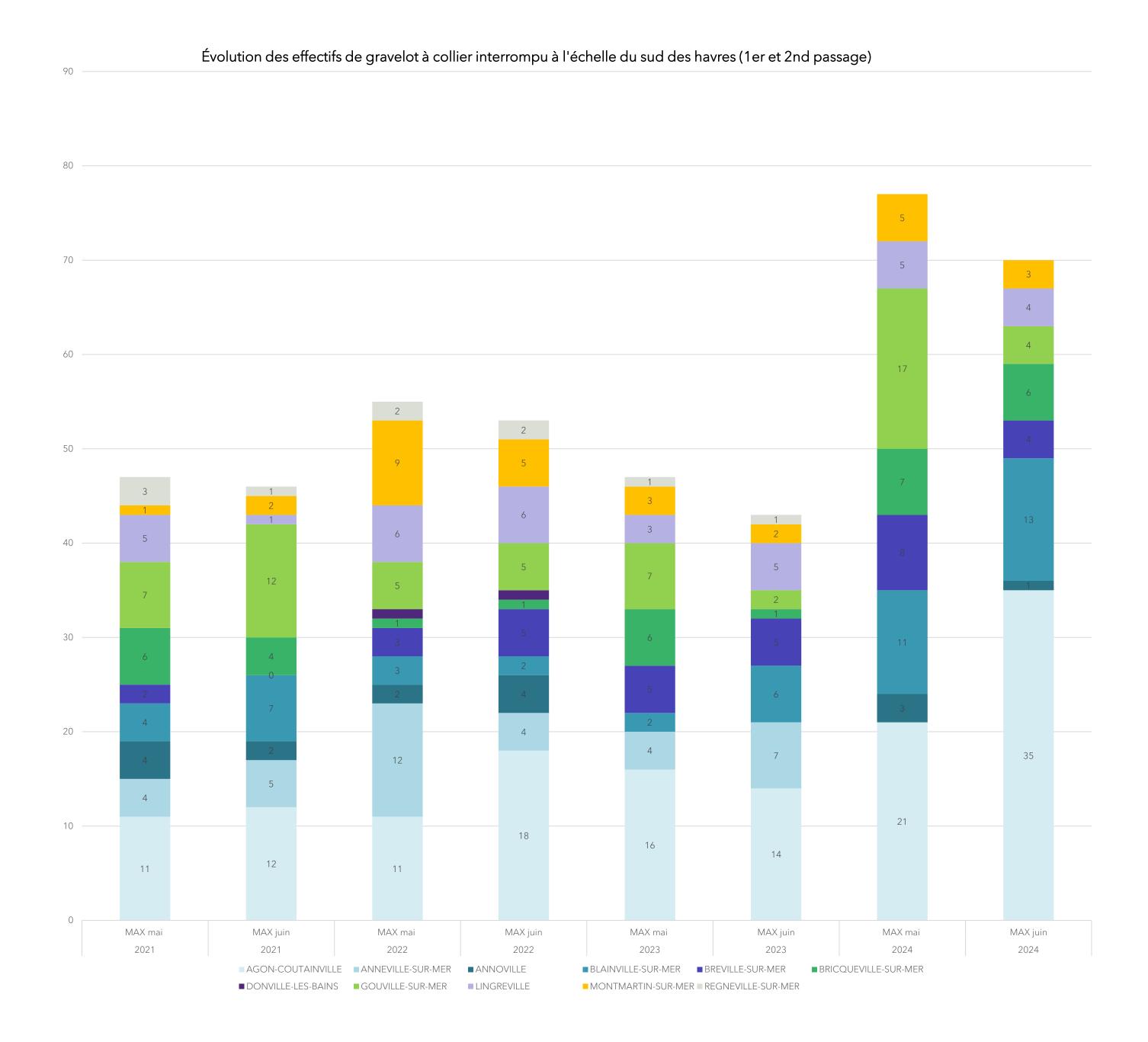
Département	MAX mai 2021	MAX juin 2021	MAX mai 2022	MAX juin 2022	MAX mai 2023	MAX juin 2023	MAX mai 2024	MAX juin 2024
MANCHE	188 <b>58%</b>	185 <b>54,8%</b>	193 <b>63,7%</b>	191 <b>53,2%</b>	198 <b>64%</b>	190 <b>55,7%</b>	217 <b>67,2%</b>	185 <b>61,7%</b>
CALVADOS	86	69	61	64	45	42	41	36
SEINE- MARITIME	1	1	2	5	1	0		
Total Normandie	<b>275</b> <b>85%</b>	255 75,7%	256 84,5%	260 <b>72,4%</b>	244 78,9%	<b>232 68%</b>	<b>259 75,9%</b>	<b>221 73,7</b>
SOMME	35	63	43	71	46	72	36	37
PAS-DE-CALAIS	10	19	2	28	18	36	29	42
NORD	4	0	2	0	1	1		
Total Façade %effectifs français	324 21,6%	337 22,5%	303 20,2%	359 23,9%	309 20,6%	341 22,7%	323 21,5%	300 20%

### 3/4 des effectifs de la façade se situent en Normandie

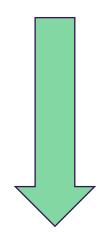
### Dont 2/3 dans le département de la Manche



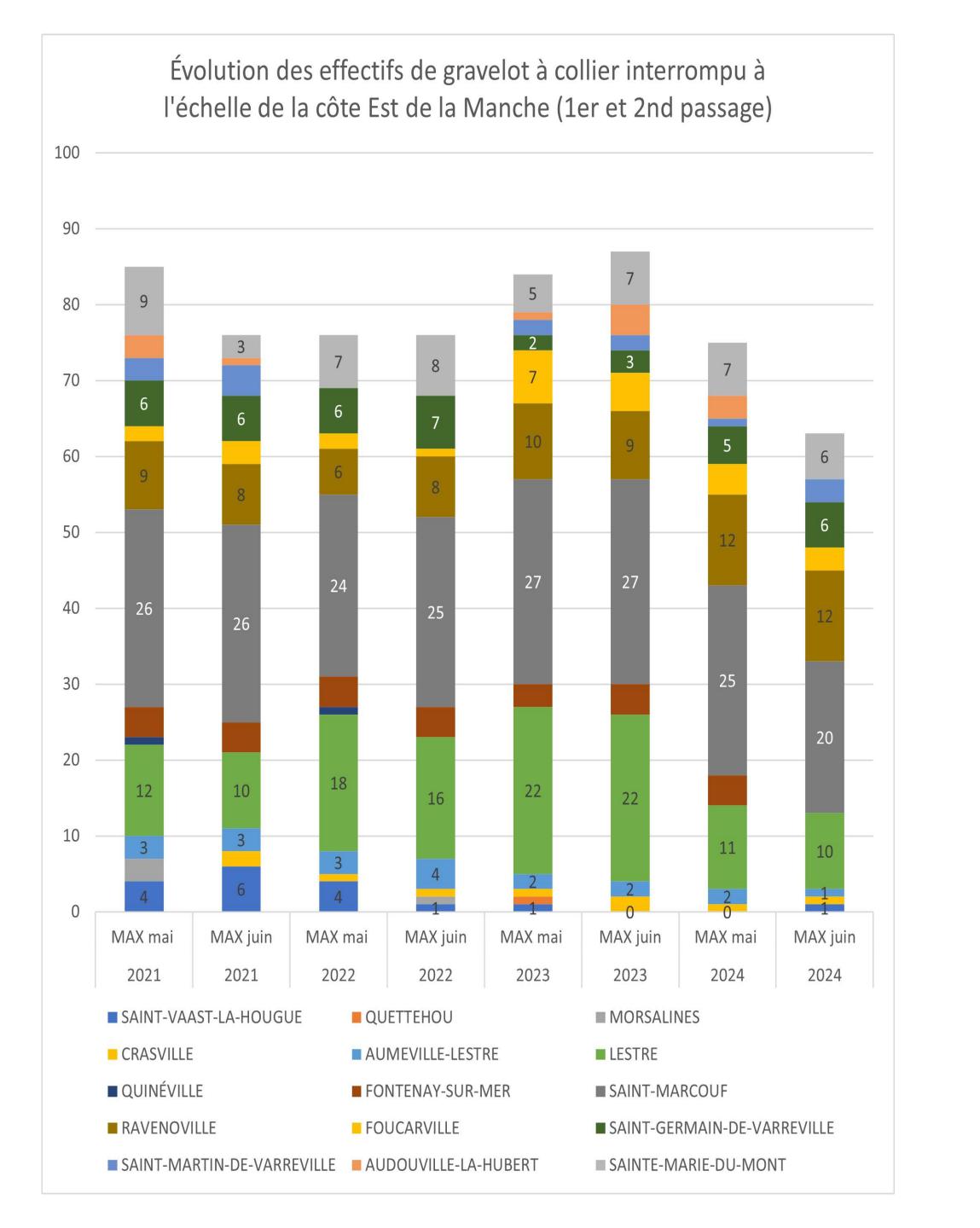


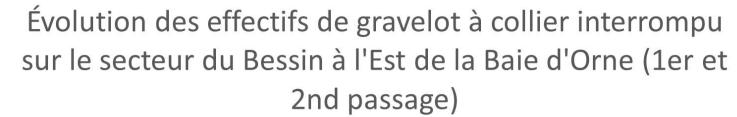


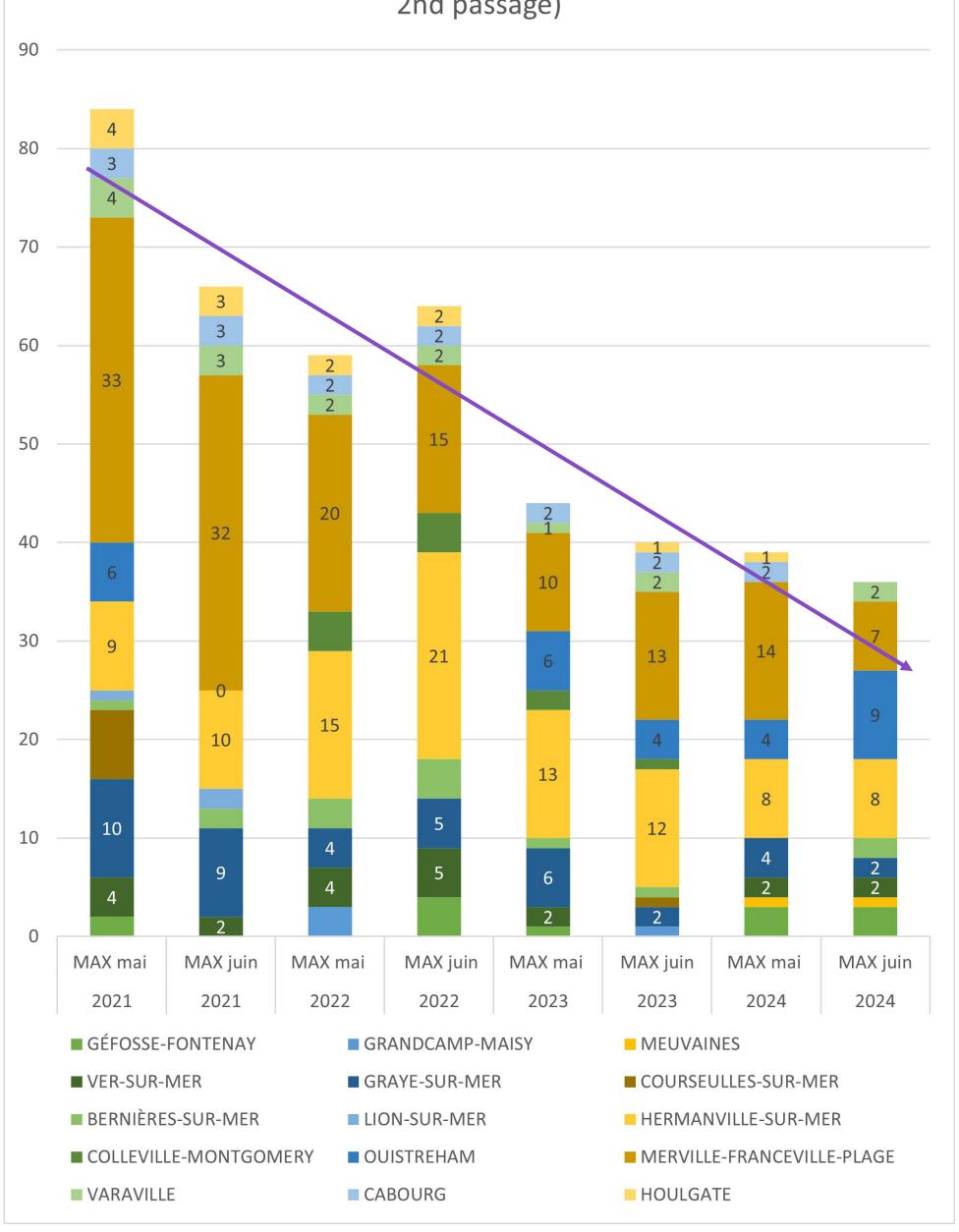
Il existe de fortes variations interannuelles à l'échelle des sous secteurs



Modifications des bancs de sable, impact du dérangement -> départs des couples après des échecs répétés.

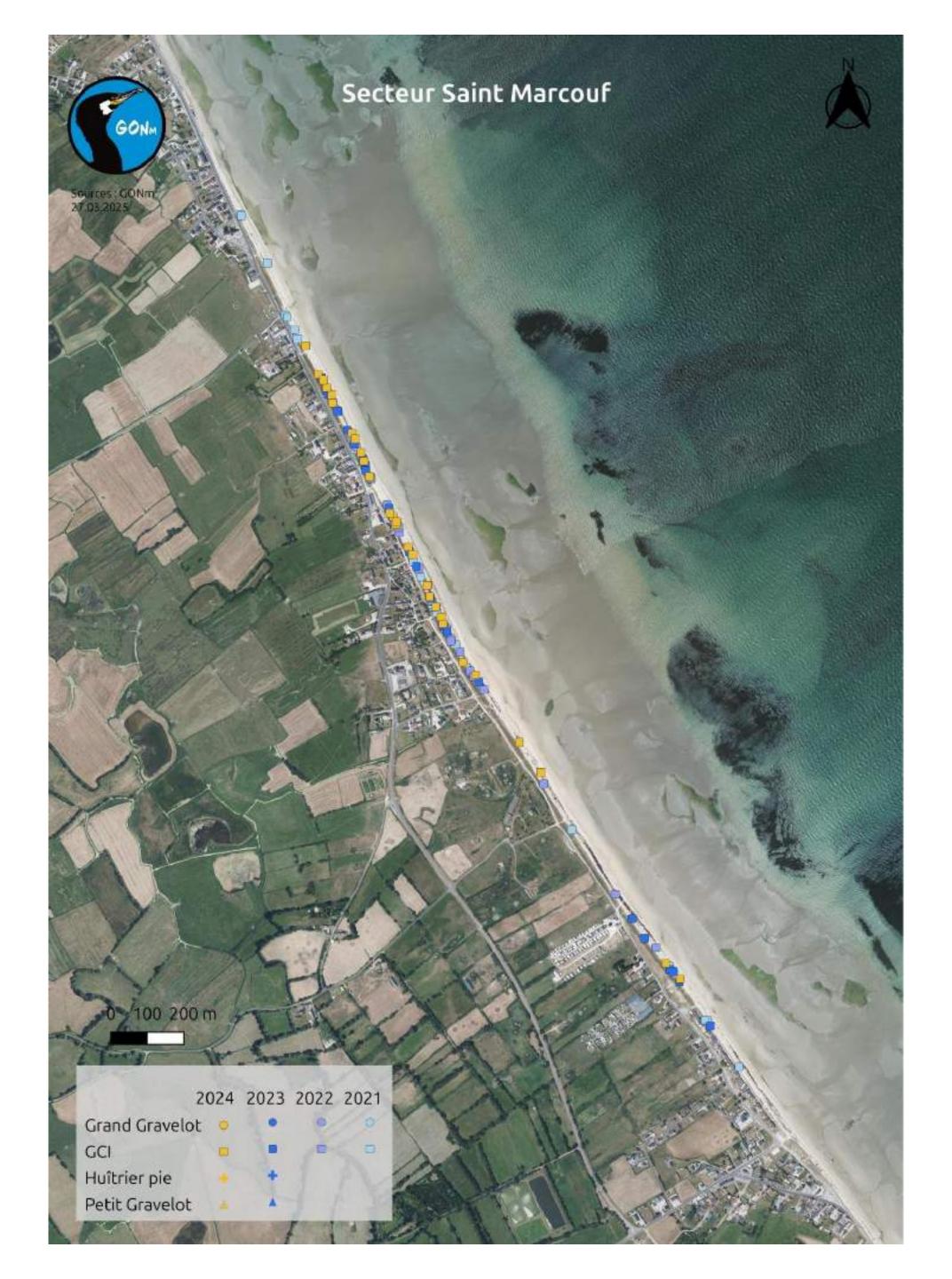








ZONES FONCTIONNELLES





ZONES FONCTIONNELLES



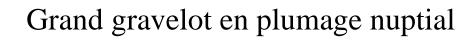




Lien entre le nombre de nids et le nombre de couples

Exemple d'Hermanville : 47 nids en 2022 pour 21 couples. 19 nids pour 8 couples en 2024. Soit un effort de ponte de 2,24 et 2,37 par couple.

La densité de nids ne renseigne pas sur l'attractivité du site





Nid et poussin de grand gravelot à l'éclosion

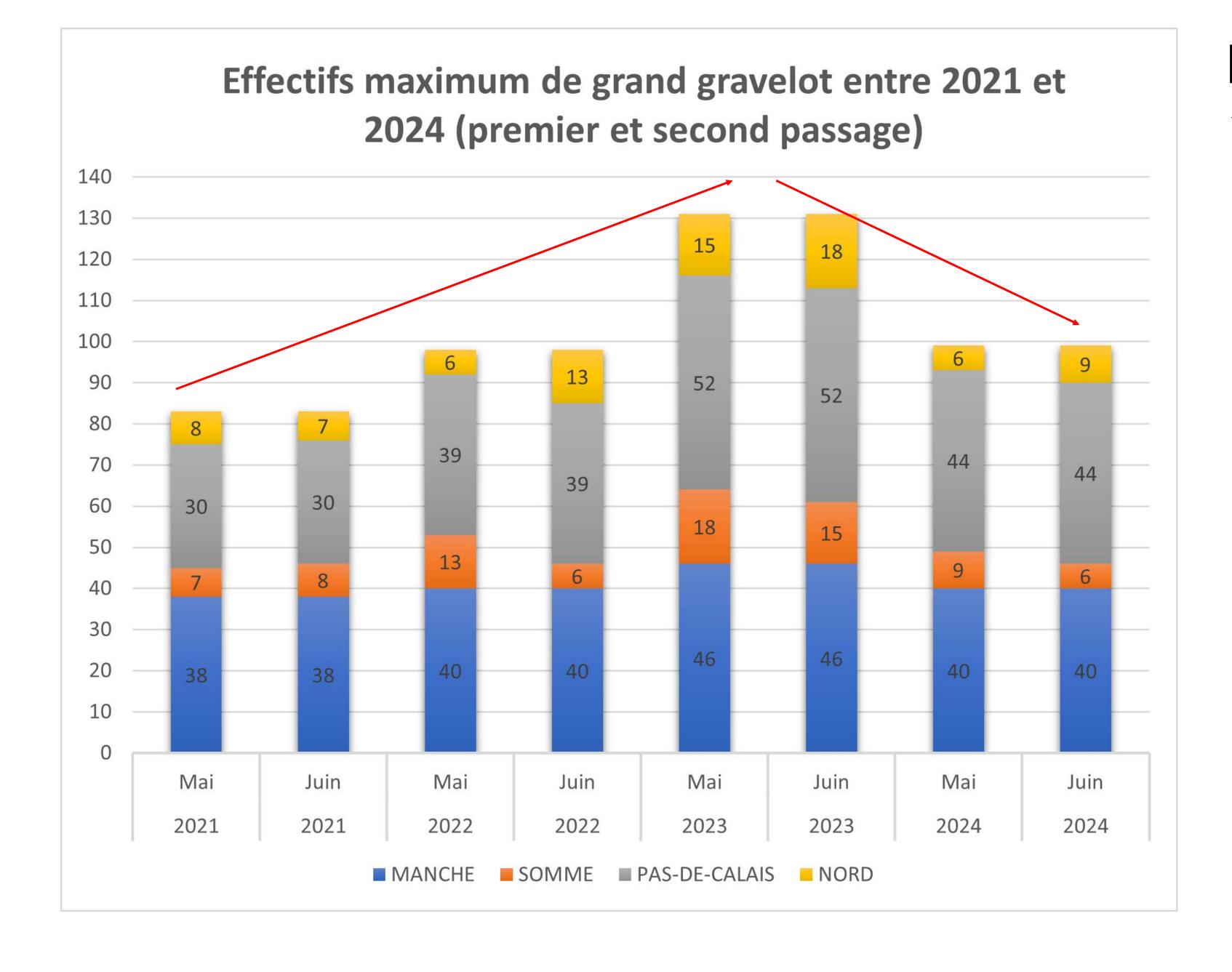


Juvénile de grand gravelot



Jeune poussin de grand gravelot

### Le grand gravelot



### Effectifs français (2012) 170 à 240 couples

Départements	MAX mai 21	MAX juin 21	MAX mai 22	MAX juin 22	MAX mai 23	MAX juin 23	MAX mai 24	MAX juin 24
MANCHE	38	22	40	36	46	31	40	39
CALVADOS	0	1						
Total Normandie	38	23	40	36	46	31	40	39
SOMME	7	29	13	16	18	30	9	12
PAS-DE-CALAIS	30	25	39	56	52	39	44	43
NORD	8	7	6	5	15	11	6	6
Total Façade	83	84	98	113	131	111	99	100



ZONES
FONCTIONNELLES
Grand gravelot



# Sébastien LEGRAND / David VIGOUR (Office Français de la Biodiversité – SD14)



Liberté Égalité Fraternité



Stratégie d'actions sur les gravelots nicheurs Bilan et perspectives en Normandie

Lion our Mor 00/04/2025









### LE GRAVELOT À COLLIER INTERROMPU

### Statut de conservation, régime de protection et activités réglementées









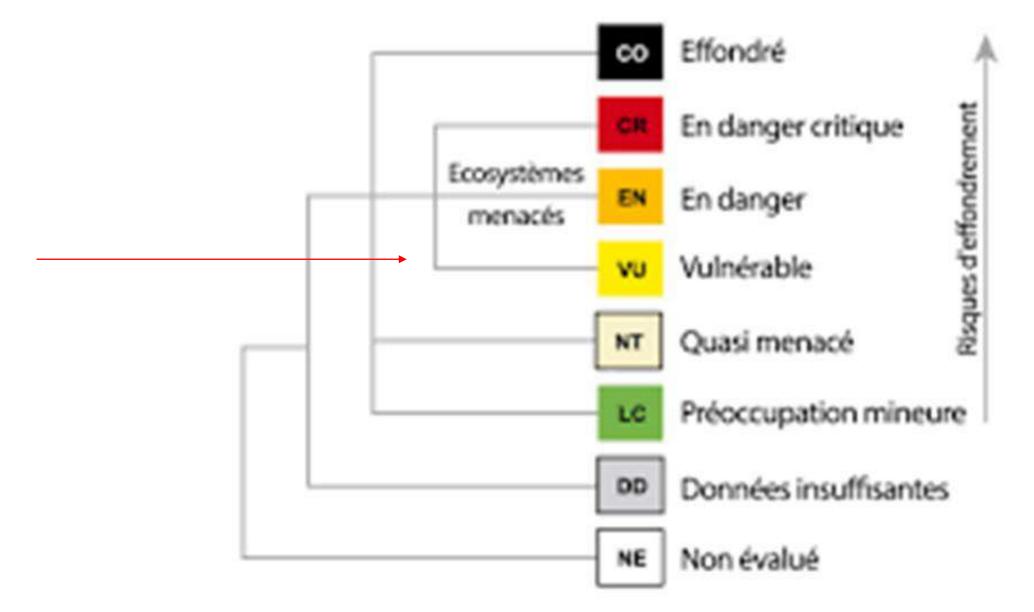


### STATUT DE CONSERVATION

Concernant les effectifs nicheurs français, le gravelot à collier interrompu (GCI) est classé Vulnérable sur les listes rouges française et normande de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)

Cette population nicheuse est donc menacée.







OFB/SD14/S. LEGRAND



10/2023

### STATUT DE PROTECTION

La protection nationale du GCI découle de la loi de juillet 1976 sur la protection de la Nature, de la directive « Habitats/faune/flore » de 1992 et des directives « Oiseaux » de 1979 et 2009 :

<u>En droit français</u>, application combinée de l'article **L. 411-1 du CE** et son arrêté ministériel d'application du **29 octobre 2009** : Cet arrêté fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français et définit les modalités de leur protection.

Pour rappel: Outre le GCI, tous les petits limicoles côtiers sont protégés et bénéficient du même régime de protection: A savoir les autres gravelots, le tournepierre à collier, tous les bécasseaux hormis le bécasseau maubèche.





### L'ARTICLE L. 411-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

(extraits)

- I. Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation ..., d'espèces animales non domestiques ... et de leurs habitats, sont interdits :
- 1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat.
- 3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces.

### SANCTIONS L. 415-3 CE: 3 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende

(exceptée la perturbation intentionnelle, max 750 euros d'amende)





### L'ARRÊTÉ DU 29/10/2009 (extraits)



#### Article 3: Pour les espèces d'oiseaux...dont le GCI:

- I. Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :
- la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids.
- la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel.
- la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. — Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.



### LA PERTURBATION INTENTIONNELLE



Contrairement aux autres contraventions, la simple commission de l'infraction ne suffit pas. Il est nécessaire de bien caractériser l'intentionnalité et c'est du cas par cas.

A pratique/ usage égal, l'infraction ne sera pas toujours caractérisée. Il s'agit de cerner les intentions des mis en cause.

#### Par exemple:

- Un photographe naturaliste chevronné vs le vacancier curieux
- ❖ Le propriétaire d'un chien *avisé* qui laisse son animal courir après les oiseaux ou s'affairer autour d'un nid balisé .
- **Activités sportives ...**
- Les sujets et cas sont extrêmement divers et contrastés

Peines encourues : contravention de 4 ème classe : Max 750 euros







### LA DIVAGATION DES CHIENS (Art L. 211-23 du code rural)

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques (Art L. 211-19-1)

Peines encourues : Contravention de 2<sup>ème</sup> classe = max 150 euros

Les textes visés ne permettent pas à l'OFB de relever cette infraction.





### SYNTHESE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX RELATIFS AUX CHIENS



https://www.facebook.com/outrouverquoiacaen/posts/infos-pratiques-la-liste-des-plages-autoris%C3%A9es-aux-chiens-dans-le-calvados-en-20/887951726705665/

COMMUNE	INTERDICTION TOTALE	TENU EN LAISSE	SANS LAISSE
Langrune sur mer	15/6 au 15/09	16/09 au 14/06 (marée basse et sable mouillé)	X
Luc sur mer	01/04 au 30/09 (plage principale)	01/10 au 31/03	01/04 au 30/09 à droite du poste secours N° 2 jusqu'à Lion sur Mer
Lion sur mer	15/06 au 15/09	X	Le reste de l'année
Hermanville sur mer	15/06 au 15/09	01/04 au 14/06	16/09 au 31/03
Colleville-Montgomery	15/06 au 15/09	X	16/09 au 14/06
Ouistreham	15/06 au 15/09 (plages Centre et Est, sauf zone du Karting)	16/09 au 14/06 et toute l'année sur la pointe du siège	X
Merville-Franceville	01/07 au 31/08 entre les postes de secours N° 2 et 3 entre 9h00 et 20h00	En dehors de cette zone et période	X





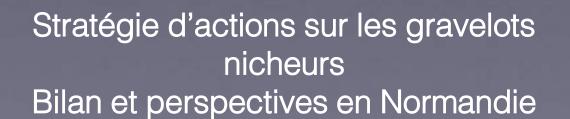




### MERCI POUR VOTRE ATTENTION

# Yann MOUCHEL / Julien CHOUPIN (Direction Départementale des territoires et de la Mer /14)





Lion sur Mer -09/04/2025







### Le domaine public maritime (DPM) Définition et règles de gestion



### Définition du DPM

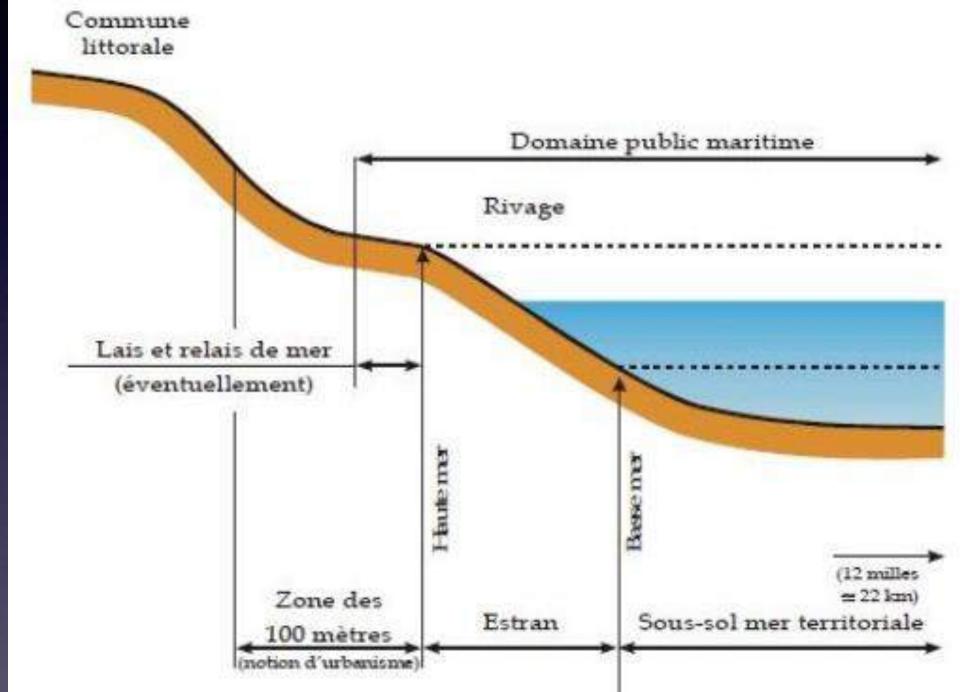
#### Le DPM naturel:

- •De la limite haute du rivage à la limite de la mer territoriale (12 miles)
- •Etangs salés en communication directe, naturelle et permanente avec la mer
- Lais et relais de mer
- •Le sol et le sous-sol sont la propriété de l'État, inaliénable et imprescriptible (L2111-4 CGPPP)

#### •Le DPM artificiel :

- •8 ports maritimes dans le Calvados
- •Transfert de propriété Etat vers CD14 ou Ports de Normandie
- •Ouvrages pour la sécurité de la navigation maritime









### Les grands principes de gestion du DPM

- Le DPM est inaliénable et imprescriptible :
- Les biens du DPM ne peuvent être cédés
- •Obligation de disposer d'un titre pour occuper le DPM
- L'usage du DPM doit être conforme à sa vocation et à l'utilité publique :
- •Un espace public en libre accès et gratuit
- ·Pas d'implantation permanente sauf motif d'intérêt général
- L'usage du DPM doit être compatible avec les enjeux environnementaux :
- •Objectifs environnementaux du DSF
- Enjeux de conservation des sites N2000
- •Règlementations des espaces et espèces protégés





### Le rôle de la DDTM

### •Instruction et délivrance des titres autorisant l'occupation du DPM :

- •Concessions de plage sur 14 communes
- •Autorisations d'occupation temporaire (AOT), env. 100/an
- •Concessions d'utilisation du DPM pour les ouvrages pérennes
- •Dérogations pour la circulation des VTM : entretien, travaux, usages
- •Autorisations d'exploitation des cultures marines (590 pour 254 ha concédés)

#### Contrôles du DPM :

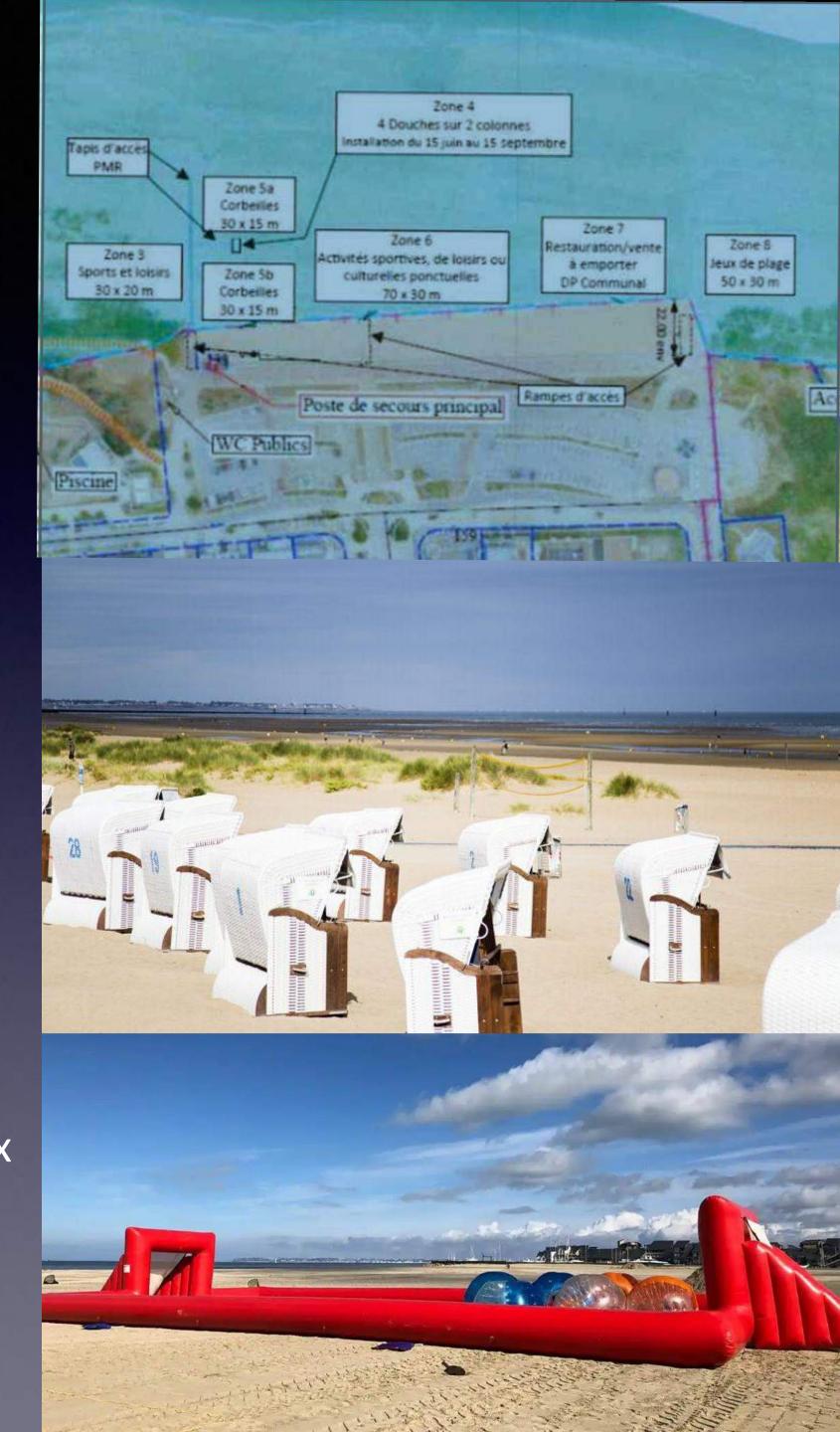
- •Respect des prescriptions des titres délivrés
- Atteintes à l'intégrité du DPM
- Occupations illégales





### Les concessions de plage

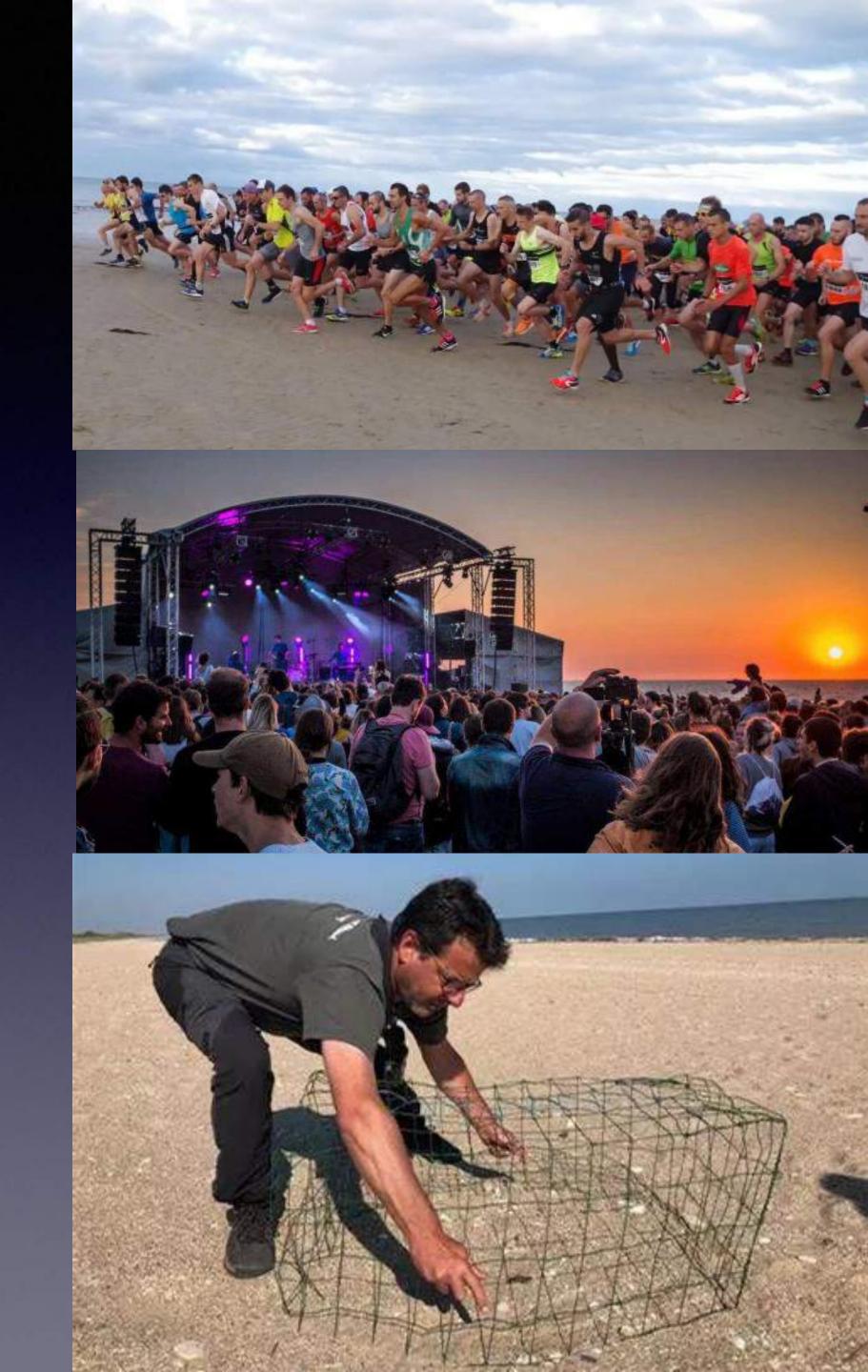
- Pour l'organisation du service public balnéaire
- Contenu du cahier des charges :
- •Zones et période d'exploitation
- Activités autorisées
- Modalités d'entretien de la plage
- Equipements sanitaires, collecte des déchets
- Accès du public et notamment PMR
- •Compatible avec l'usage libre et gratuit de la plage et les enjeux environnementaux





## Les autorisations d'occupation temporaire (AOT)

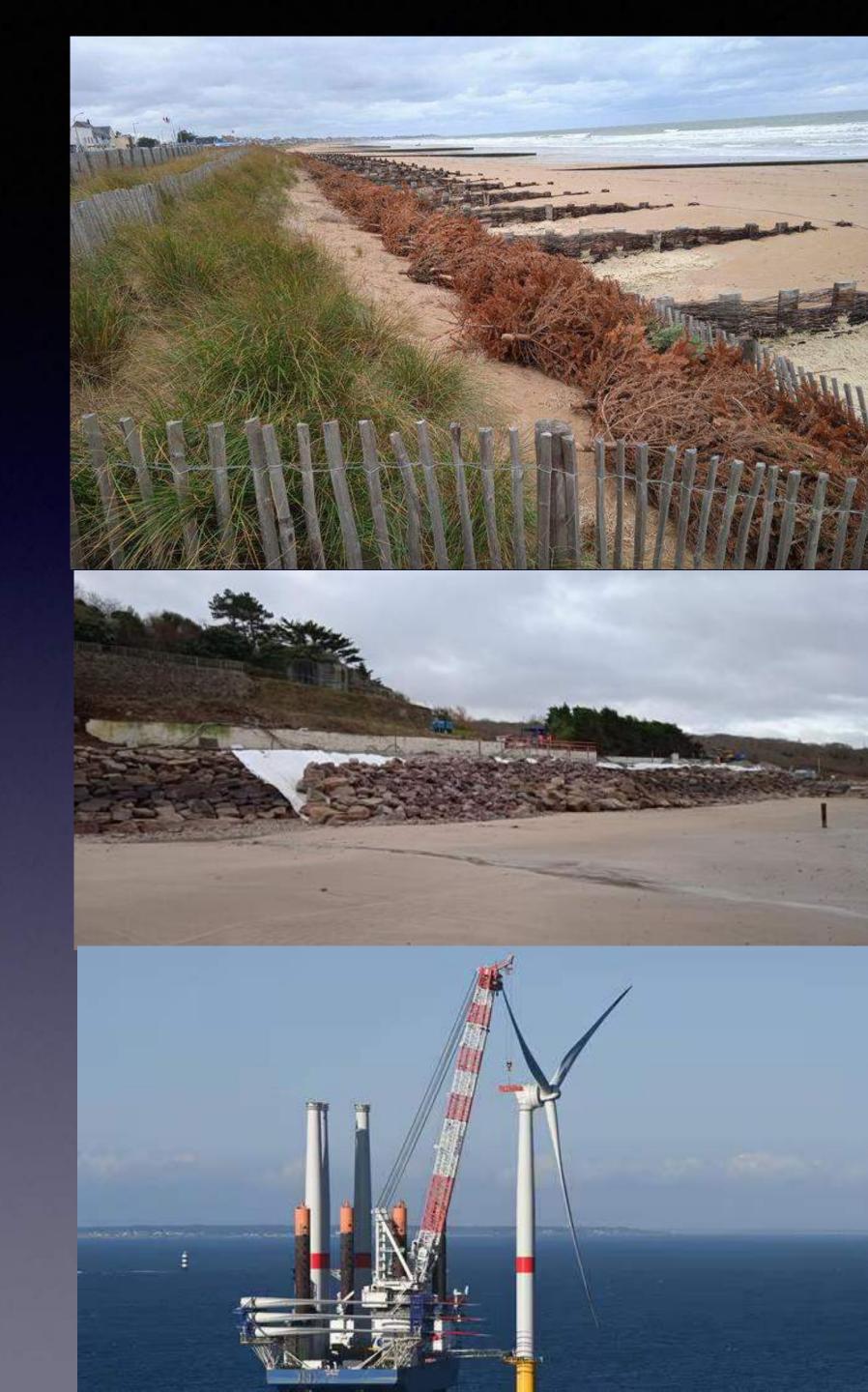
- •Pour l'occupation du DPM à caractère temporaire :
- •Manifestations sportives et culturelles
- •Travaux d'entretien
- Concerts, feux d'artifice
- Conventions de tournage
- Expérimentations à caractère scientifique





## Les concessions d'utilisation du DPM (CUDPM)

- .Pour les ouvrages pérennes relevant de l'intérêt général :
- Défense contre la mer : digues, épis, enrochements...
- •Cales de mise à l'eau
- •Prises d'eau et rejets
- •Eolien off-shore
- •Câbles sous-marins

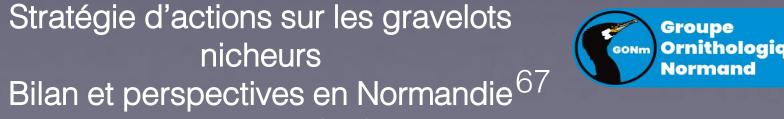




### Merci pour votre attention

### Jean-Marc SAVIGNY (Groupe Ornithologique Normand)





ion our Mar 00/04/000E





Protection des nids : où, quand, pourquoi, comment ?

☐ Évaluer la situation locale

Origine des pressions : humaine, prédation, risques de submersion ?

☐ Décider du mode d'action

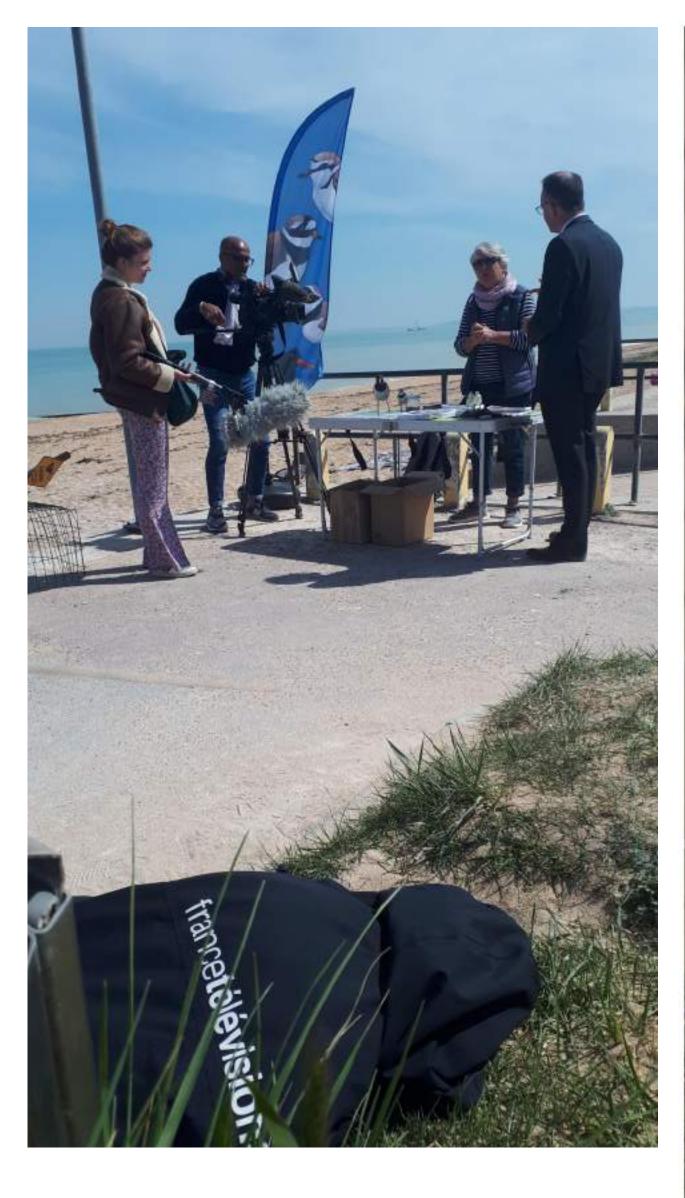
Protection indirecte par information du public , balisage des zones occupées Protection indirecte par exclos

Protection directe des nids (signalisation légère, enclos rapproché, cages

☐ S'adapter à l'évolution des pressions

Habituation des prédateurs Acceptation par les riverains Végétalisation des exclos etc.

☐ Évaluer la pertinence des actions : RETEX





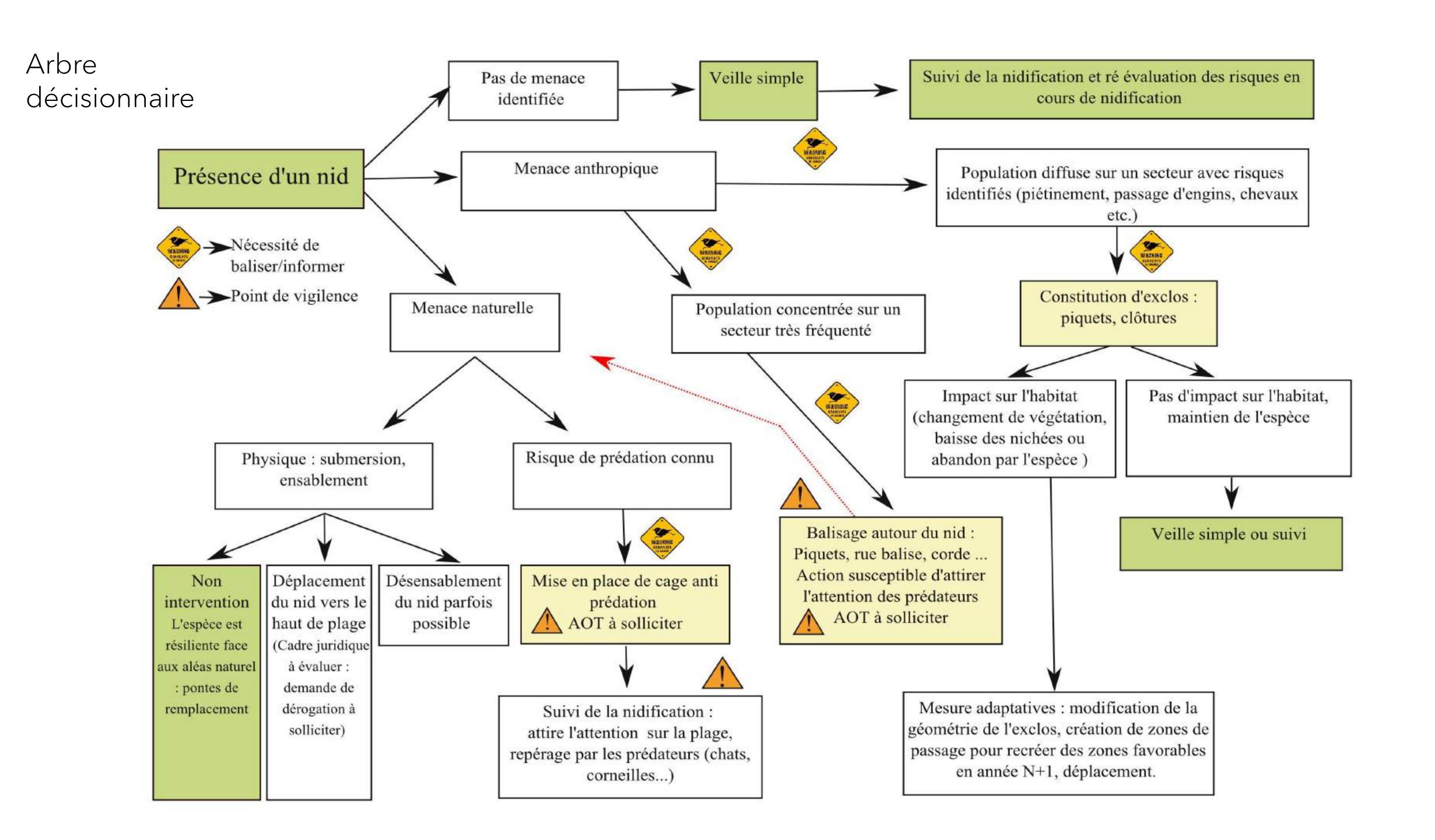












### Résultats reproduction 2024 Gravelot à collier interrompu

#### 220 nids découverts

- > 575 œufs pondus soit 2,61 œufs par nid en moyenne
- 137 poussins à l'éclosion 0,623 poussin/nid en moyenne
- 2,19 poussin/nid en succès (sur 57 nids)

### Causes d'échec dans la phase d'incubation

- 8 Abandons
- 23 Autres
- 5 Chiens
- 3 Corvidés
- 3 Ensablement
- 13 Piétinements
- 20 Prédations sans auteur déclaré
- 64 Cause inconnue

### Cause d'échec après éclosion

4 mentions de prédation des poussins

Suivi des nids de gravelot à collier interrompu 2024	Total	Échec	Succès	% de succès
Non protégé	128	91	37	29%
Anticipatif Avec 1 ou 2 rangées de fil/corde/rubalise	12	10	2	17%
Anticipatif avec>2 rangées de fil/corde/rubalise ou grillage ou ganivelle	6	2	4	67%
31 avec>2 rangées de fil/corde/rubalise ou grillage ou ganivelle	9	7	2	22%
32 avec 1 ou 2 rangées de fil/corde/rubalise	8	4	4	50%
33 avec cage ET 1 ou 2 rangées de fil/corde/rubalise	26	18	8	31%
34 avec éléments naturels (galets, bois flotté, etc.)	30	26	4	13%

#### Résultats reproduction 2024 Grand Gravelot

#### 181 nids découverts

> 564 œufs pondus soit 3,11 œufs par nid en moyenne 154 poussins à l'éclosion 0,85 poussin/nid en moyenne 2,23 poussin/nid en succès (sur 69 nids)

#### Causes d'échec dans la phase d'incubation

Abandon	11
Autre	6
Chien	2
Corvidé	1
Piétinement	1
Prédation	20
Submersion	4
Inconnue	111

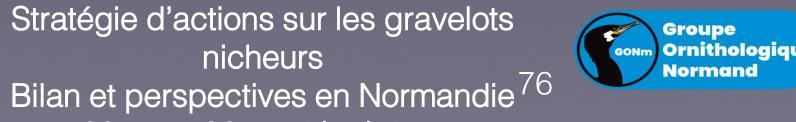
Cause d'échec après éclosion

0 mentions de prédation des poussins

Suivi des nids de Grand gravelot 2024	Total	Échec	Succès	% de succès
Non protégé	78	46	32	41%
21 Anticipatif Avec 1 ou 2 rangées de fil/corde/rubalise	16	11	5	31%
22 Anticipatif avec>2 rangées de fil/corde/rubalise ou grillage ou ganivelle	44	34	10	22,7%
23 Site grillagé, accès interdit		4	4	50%
24 Autre ?		1		
31 avec>2 rangées de fil/corde/rubalise ou grillage ou ganivelle	3	1	2	66%
32 avec 1 ou 2 rangées de fil/corde/rubalise	14	7	7	50%
33 avec cage ET 1 ou 2 rangées de fil/corde/rubalise	13	5	8	61,5%
35 Autre	5	3	2	40%

### Noa MICHEL (Groupe Ornithologique Normand)





ion our Mar 00/04/000E







# TEST NIDS GRAVELOTS



### PRINCIPE ET INTÉRÊTS

- Objectif : Déterminer la viabilité d'un nid de gravelot à collier interrompu sans protection immédiate.
- Méthode : Utilisation d'œufs de caille, similaires à ceux des gravelots.
- Conditions réalistes : Nids installés dans des cuvettes creusées à la main, dans des lieux adaptés à la ponte naturelle.



• Échantillonnage : Multiples faux nids placés à divers endroits pour élargir le jeu de données.



• Suivi : Observation quotidienne pendant au moins une semaine, en notant l'état des nids jusqu'à leur « réussite » (éclosion théorique).

25 faux nids

Ц	A	8	c,	D	E /6%	F	G	н	1,	1	K /S	L	M /-	N	0
1	ON P	9000 9000 F	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	James F	- Sandraining (	Taugh [	A AND P	Controlle 7	Yearne Compley		Decomer et l'orb	Date Controle 2	Meuro Commote 2	, Paramerican	U.D. Jan
2	1	5/6/2024	To the second second	CONTRACTOR OF STREET		49.2912651	-0.2624240	6/6/2024	140/2000	3 œufs		7/6/2024	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	3 ceufs	
3	2	5/6/2024	20h22	Ouistrehan	Au milieu du sable	49.2917444	-0.2649945	6/6/2024	10h50	disparu sans indice		,	/	/	
4	3	5/6/2024	20h33	Ouistrehan	Au milieu du sable	49.2917267	-0.2670002	6/6/2024	10h55	3 œufs		7/6/2024	9H45	3 ceufs	
5	4	5/6/2024	20h38	Ouistrehan	Au milieu du sable	49.2917901	-0.2679798	6/6/2024	10h58	disparu sans indice		(	j	/	,
6	5	5/6/2024	20h40	Ouistrehan	Au bord des oyats	49.2917061	-0.2689025	6/6/2024	11H00	3 œufs		7/6/2024	10H03	3 œufs	
7	6	5/6/2024	20h49	Ouistrehan	Reste de laisse de r	49.2919349	-0.2714499	6/6/2024	11h08	3 œufs		7/6/2024		/	
8	7	5/6/2024	20h51	Ouistrehan	Dans laisse de mer	49.2919371	-0.271743	6/6/2024	11h11	3 œufs		7/6/2024	10H07	3 œufs	
9	8	5/6/2024	20h58	Ouistrehan	Au milieu du sable	49.2924380	-0.275058	6/6/2024	11h18	3 œufs		7/6/2024	10H11	3 ceufs	Découvert et protégé
10	9	5/6/2024	21h01	Ouistrehan	Laisse de mer + épi	49.2925465	-0.2759557	6/6/2024	11h23	3 œufs		7/6/2024	10H14	3 œufs	
11	10	5/6/2024	21h09	Colleville	Reste de laisse de r	49.2930326	-0.2787901	6/6/2024	11h30	3 œufs	Découvert et protégé	7/6/2024	10H18	disparu sans indice	Protégé mais disparu qd mêr
12	11	5/6/2024	21h13	Colleville	Dans laisse de mer	49.2933004	-0.2807582	6/6/2024	11h35	disparu sans indice		,	,	/	
13	12	5/6/2024	21h23	Hermanvill	Au milieu du sable	49.2963938	-0.2941535	6/6/2024	11h47	3 œufs		7/6/2024	10H45	3 œufs	
14	13	5/6/2024	21h31	Hermanvill/	Reste de laisse de r	49.2973320	-0.297491	6/6/2024	12h15	3 œufs		7/6/2024	10H50	écrasé	écrasé par des véhicules
15	Seconde pose		0											5	0
17	Seconde pose	11/6/2024		Lion sur Mer	12h52	49.3018844	-0.3120334	12/6/2024							
18	2	11/6/2024		Lion sur Mer	THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TW	49.3023041	-0.3129860	12/6/2024						Ď.	

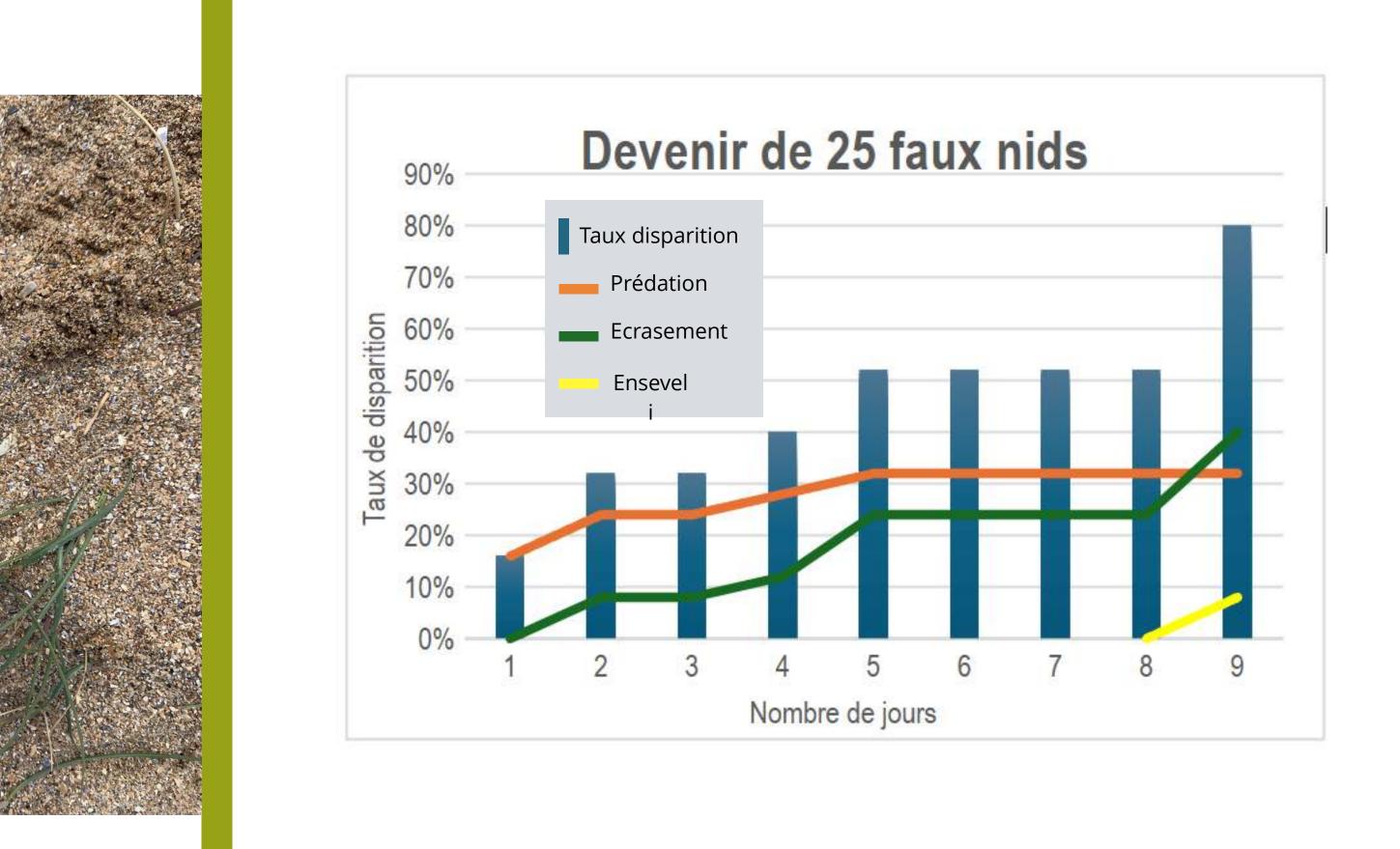




#### Etalés sur 5 communes :

- Ouistreham
- Colleville
- Hermanville
- Lion sur Mer
- Bernières

04





- Survie moyenne des nids < 1 mois : 16 à 33 % des nids écrasés dès les deux premiers jours, rendant l'éclosion peu probable.
- Faible taux de survie global : 80 % de perte!





# LA PROTECTION: ESSENTIELLE POUR LA SURVIE DES NIDS.

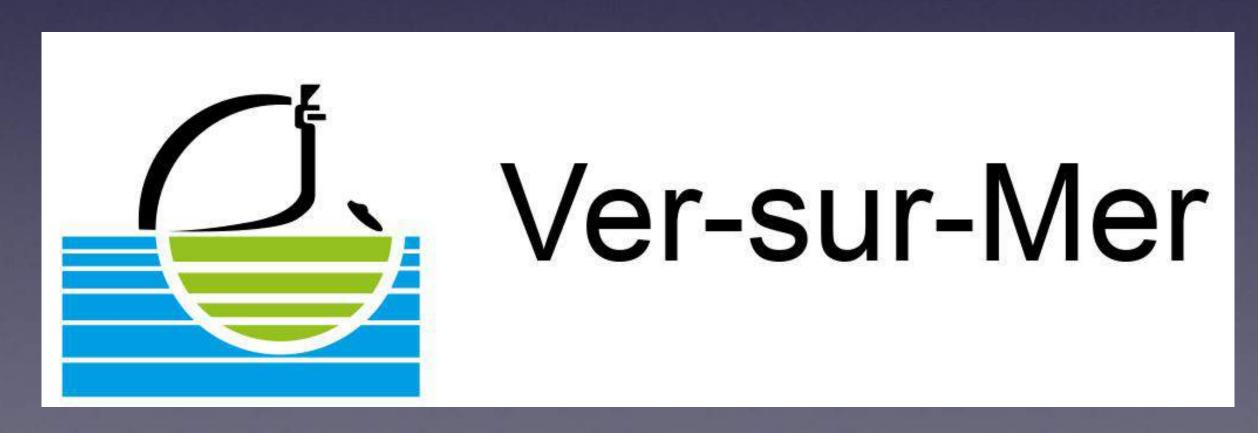
Protéger les nids dès leur découverte est essentiel pour assurer une incubation complète (24 jours minimum).







### Cécile MACHUREY (Mairie de VER-SUR-MER/14)



Stratégie d'actions sur les gravelots nicheurs Bilan et perspectives en Normandie<sub>83</sub> Lion sur Mer -09/04/2025

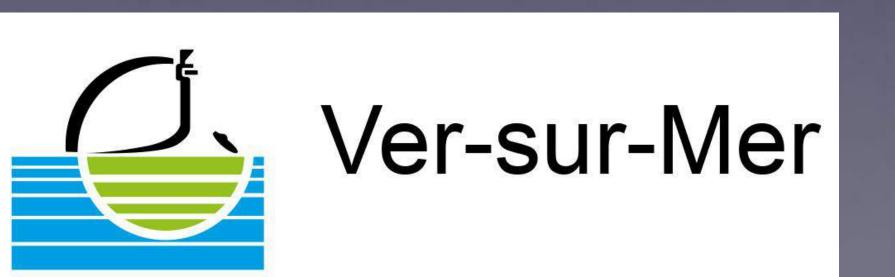




## Chantier participatif

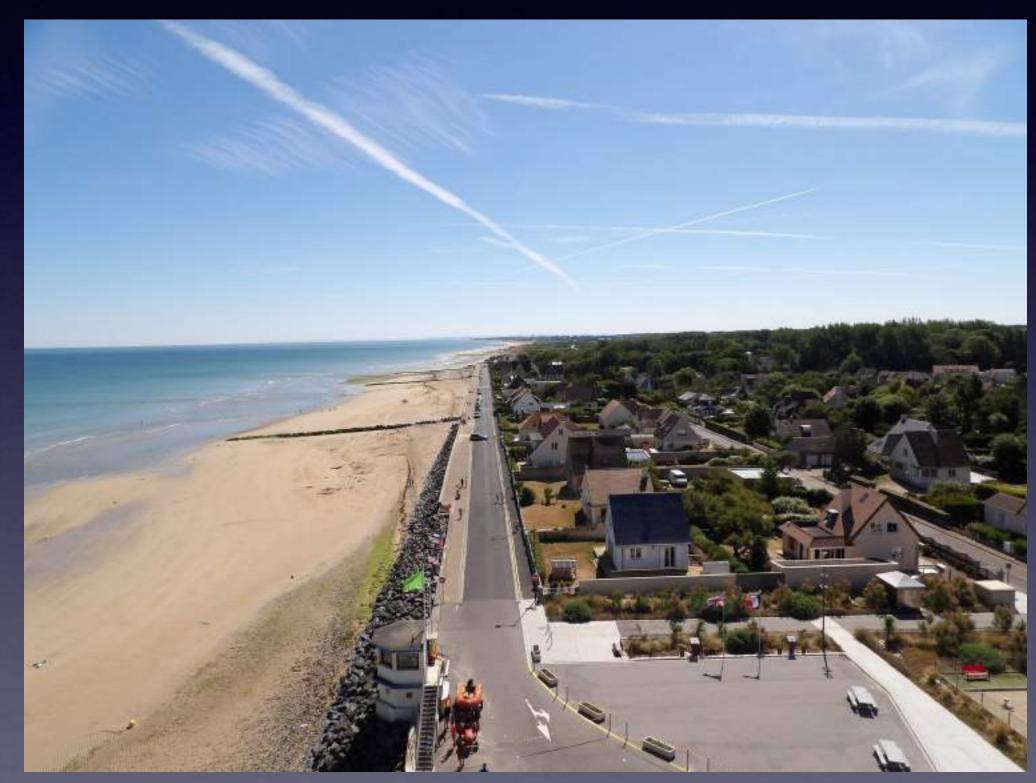
Aménagement temporaire pour dévier le flux piétonnier afin de protéger les nids de gravelots à collier interrompu





### Ver-sur-Mer

Commune située entre Graye/Mer et Meuvaines



Partie urbanisée: construction, activités humaines (baigneurs, cercle nautique...)



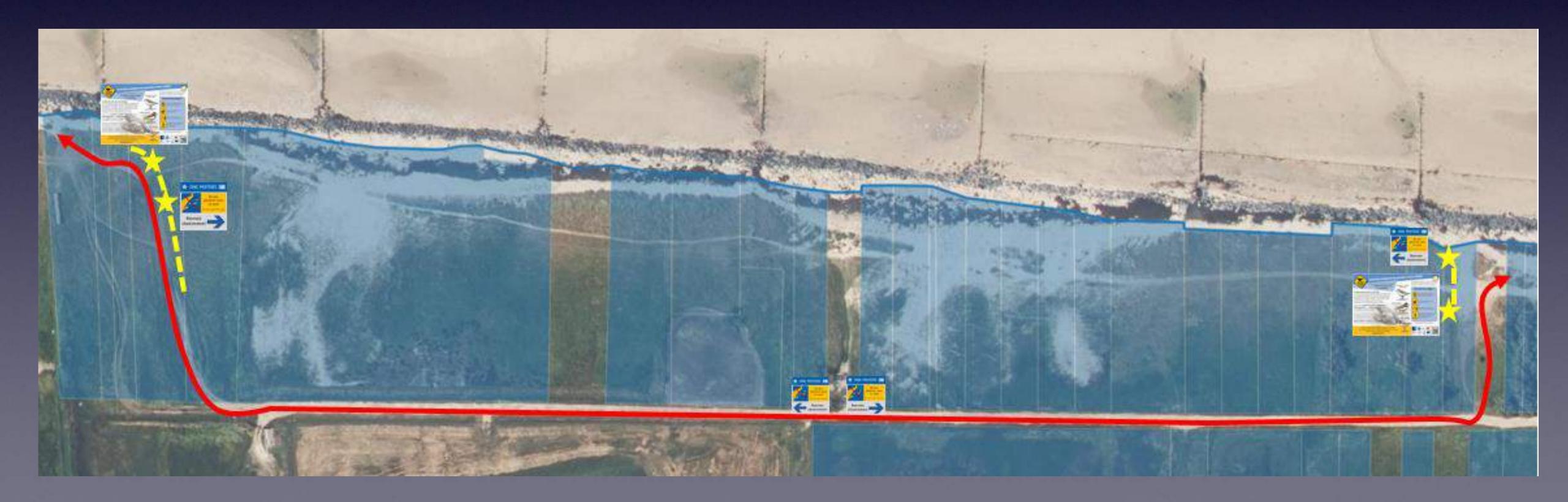
Partie naturelle: cordon dunaire, marais, site classé Natura 2000

## Chantier participatif

Quelques couples de gravelots dans les marais.

Objectif : protéger les nids de gravelots et sensibiliser les gens.

Détourner un chemin temporairement.



## Organisation du chantier

- Concertation : réunions avec conservatoire du littoral, garde gestionnaire du site, GONm, élus.
- Partie administrative (demande préalable, formulaire de pré-évaluation des incidences au titre de Natura 2000)
- Communication (site internet, application mobile, affiches, journaux...)



Calvados

Conservatoire du littoral

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

## Déroulement du chantier participatif







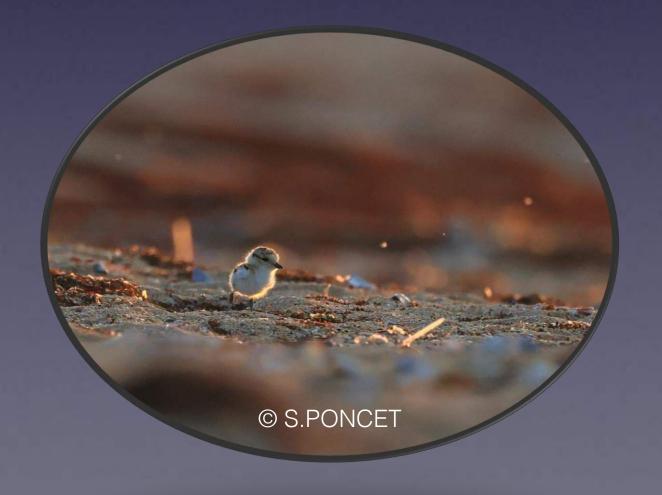
- Matérialiser le chemin
- Creuser des avant-trous, puis des trous
- Enfoncer les piquets
- Passer le fil

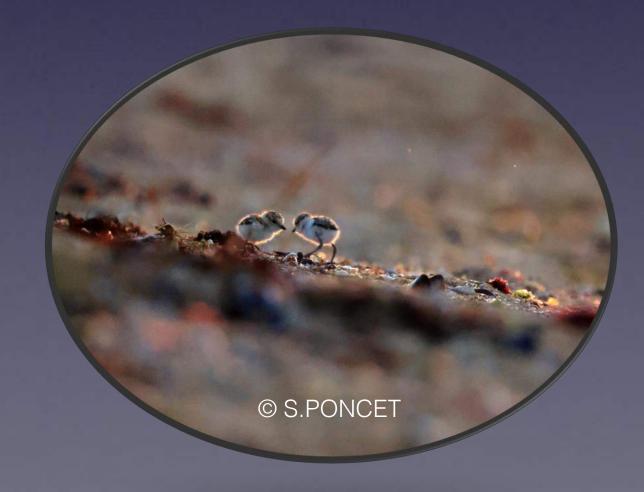
## Déroulement du chantier participatif



### A la suite de ce chantier

- Sortie ornithologique
- Stand à la fête du printemps
- \* Exposition éphémère







### Merci pour votre attention











# Jean-Yves JEGOUREL (CPIE Vallée de l'Orne)





Stratégie d'actions sur les gravelots nicheurs
Bilan et perspectives en Normandie 92







Devient « Plage vivante » Normandie









Littoral et changement climatique





Milieu marin et activités nautiques responsables





Littoral et politiques publiques

### Différents publics que nous sensibilisons au travers d'actions sur les plages ...

- Scolaires (de la maternelle au lycée principalement)
- Extra scolaires (centres de loisirs, Maison de Jeunes...)
- Grand public (familles, individuels)
- Groupes constitués (associations, entreprises...)
- Publics spécialisés (établissement handicaps, insertions...)
- Formations spécifiques (BPJEPS,...)
- Personnel de collectivités, d'offices de tourisme...



#### QUELQUES OUTILS PEDAGOGIQUES



#### Avant l'animation sur le thème de la laisse de mer

Nous suivons de près les informations mentionnant les zones de nidifications afin de pouvoir relayer l'information auprès d'un plus large public (merci au GONm;)

Un travail de communication, de conseil est réalisé en amont auprès du public permettant de limiter la fréquentation et une grande part de risques associés aux chantiers.



Si les animations se déroulent sur la période de début avril jusqu'à fin juillet, les plages et haut de plages « colonisés » par le Gravelot sont évités.

On privilégie le déplacement des groupes sur le sable mouillé...

#### Pendant la séance d'animation (durée 1H30 à 2H30)

Les thèmes sont abordés de différentes manières, partiellement ou en totalité, en fonction de la nature des groupes, du temps et de leurs projets \*:

- Les marées, la nature du sol, le paysage de bord de mer et son évolution, les activités humaines présentes et leurs impacts.

 Les laisses de mer, les différents éléments qui les composent, leurs provenances, un milieu particulier entre terre / mer /air. Rôle, fonctions de la laisse de mer - Le vivant et non vivant, classification simplifiée des êtres vivants, les chaines alimentaires, réseaux trophiques...

Il est parfois

possible de réaliser
plusieurs séances
pour un même groupe
(souvent une
intervention en salle
peut être
complémentaire).



#### Et le Gravelot dans tout ça...

1/ Présentation de l'oiseau avec photos, maquette...

2/ Son cycle de vie... (découverte images, photos...) Gravelot à collier interrompu, une espèce en danger sur nos plages...

3/ « Dans la peau d'1 Gravelot » (jeux trouver le nid, protéger le nid = jeu de rôle) 5/ Et si je découvre un nids, des œufs?

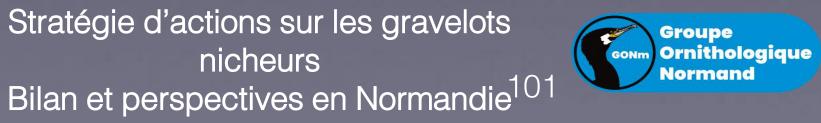
4/ Les bons gestes (discussions autour des nuisances et des solutions possibles...)





# James JEAN BAPTISTE (Groupe Ornithologique Normand)





ion our Mar 00/04/000E





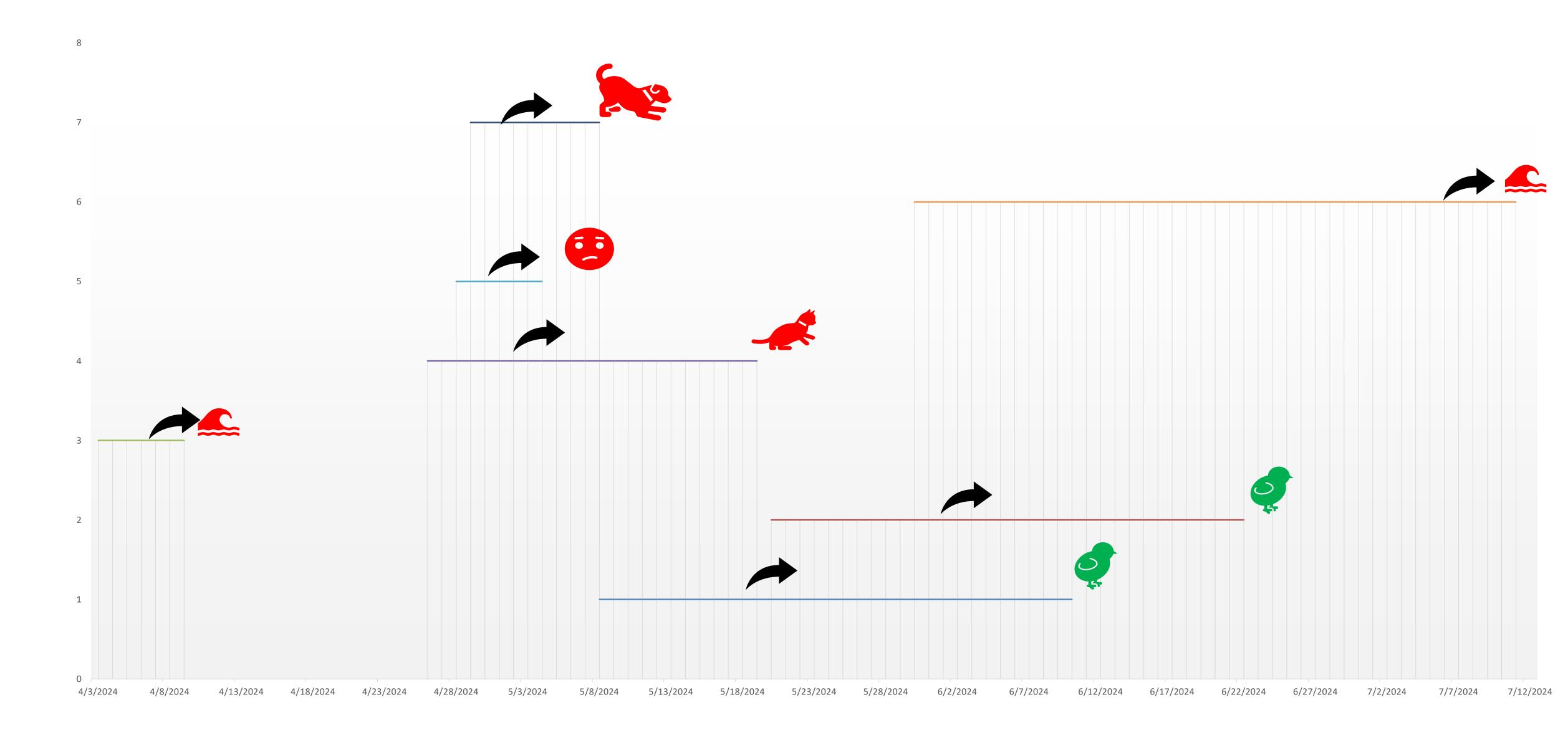


#### Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

Arrêté n° SRN/UAPP/2024-00740-011-001 de dérogation à l'interdiction de perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées : Gravelot à collier interrompu (Charadrius alexandrinus) – Groupe ornithologique normand (GONm)

> Le préfet du Calvados Chevalier de l'Ordre National du Mérite

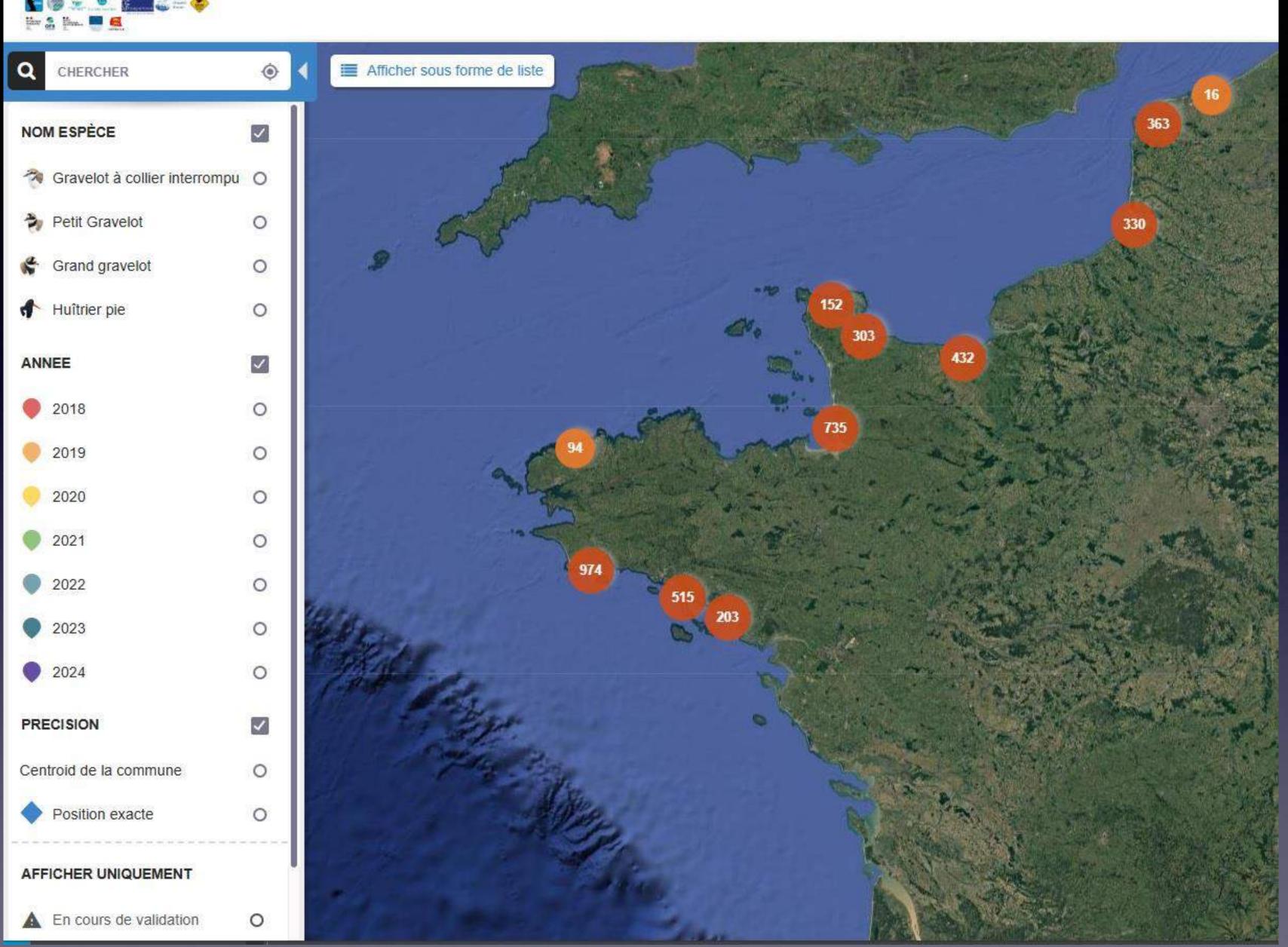
• Déplacement des nids - test





## CAMGCi

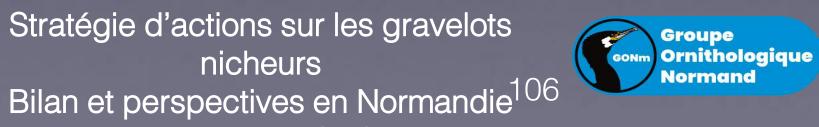




https://nidgravelot.gogocarto.fr/

# Viviane et Gilles BOULAN (Groupe Ornithologique Normand)





ion our Mar 00/04/000E















mais vulnérables !

La laisse de mer du haut de plage

Elle est composée de débris naturels (algues, coquillages, bois, etc.), parfois accompagnés de déchets d'origine anthropique. Elle participe à la formation des dunes qui protégent la côte de l'érosion, sur les plages sableuses. La laisse de mer attire aussi de nombreux oiseaux, leur offrant de quoi s'alimenter et un lieu de nidification pour certains.

C'est le cas du Gravelot à collier interrompu, du Grand gravelot et du Petit gravelot qui nichent sur les plages et dunes de la façade maritime normande et des Hauts-de-France.

Ronds comme des galets et courts sur pattes, is parcourent nerveusement la vasière et le hair de plage. à la recherche de nourriture. Sensibles au pietnement et au dérangement, les gravelots déposent leurs œufs à même le sable ou sur les galets Leurs nids et leurs poussins sont quasiment inve



interrompu

Ces 3 espèces d'oiseaux sont rares et menacées. Protégées au niveau national et européen, elles sont en déclin en Europe.

Comment les protéger ?





Je reste à plus de 50 m des adulter, des rids et des poursies



Te privilege to has de plage builde moulie) pour me promener, je ne prétine pas la tales de mer

Persurbuttan sotonium kulti kujuk se umeraka rum merikijana mellipika, jamulian de 250 K. Zemendo nam

Entre le 1er avril et le 31 août, des zones temporaires de tranquillité sont mises en place et balisées sur ce site pour favoriser la reproduction des gravelots.

Respectons-les !











